

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO
DANAY

COMMUNE DE GUERE



REPUBLIC OF

CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

GUERE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD EVALUATION DES SERVICES RENDUS PAR L'OFFRE PUBLIQUE DANS LES SECTEURS DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉDUCATION ET DES SERVICES COMMUNAUX



Réalisé par: SYNERGIE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	4
RESUMÉ EXÉCUTIF.....	6
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	9
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES FIGURES	13
INTRODUCTION GÉNÉRALE	14
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUERE.....	21
II.1 Présentation de la commune	21
3.4.1 Agriculture.....	23
3.4.3 Pêche	25
3.4.4 Chasse.....	26
3.4.5 Exploitation minière.....	26
3.4.6 Artisanat	26
3.4.8 Commerce.....	27
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	28
I.1. Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation	28
I.2. Promotion du développement local.....	29
II.3. Analyse de l’offre dans les quatre secteurs cibles.....	30
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES.....	34
III.1 Description de la population enquêtée	34
III.1 Description de la population enquêtée	34
.....	Erreur ! Signet non défini.
III.2 Approvisionnement en eau potable.....	36
III.3 Services de santé	49
III.4 Services de l’éducation.....	56
III.5 Fourniture des services communaux.....	63
CHAPITRE IV : PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE	69
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	69
- La communauté	Erreur ! Signet non défini.
Secteur santé.....	Erreur ! Signet non défini.
Secteur Education	Erreur ! Signet non défini.
- Le délégué départemental des enseignements secondaires qui est le responsable technique.....	Erreur ! Signet non défini.
- L’IAEB qui s’occupe des enseignements secondaires	Erreur ! Signet non défini.
- Les bureaux d’APEE	Erreur ! Signet non défini.
Services communaux	Erreur ! Signet non défini.
- L’exécutif communal.....	Erreur ! Signet non défini.

- Les responsables des services communaux.	Erreur ! Signet non défini.
IV.2. Plan d’actions dans les secteurs cibles du ScoreCard.....	71
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	76
ANNEXES.....	78
Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Composition de l’équipe de l’OSC impliquée dans le ScoreCard.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5 : Questionnaires de l’enquête ScoreCard	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements.....	Erreur ! Signet non défini.

PRÉFACE

Des décennies durant, les objectifs de développement durable (ODD), ayant substitués les objectifs du développement pour le millénaire (OMD), ont alimentés la plupart des politiques publiques de développement aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. C'est dans cet optique, que le gouvernement camerounais à élaborer un ensemble de projet d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ensuite le Document Stratégique pour la Croissance Economique (DSCE) et pour finir, la Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030 (SND30) qui est en vigueur à ce jour.

Pour concrétiser toutes les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la république, S.E. PAUL BIYA, dans sa diligence et sa magnanimité, a institué la décentralisation comme le levier d'un développement harmonieux, donc les bases avaient été jalonné par le processus de démocratisation dans les années 90. Comme vous le savez, chers amis lecteurs, depuis le 24 décembre 2019, le processus de décentralisation a été institutionnellement matérialisé par la loi portant *code générale des collectivités territoriales décentralisées*. Puis la mise en œuvre des régions en 2020 vient donc couronner cette donne.

Fondamentalement, la décentralisation correspond au transfert des compétences des organes centraux vers les collectivités territoriales décentralisées, ce qui permet de rapprocher le pouvoir des populations. Elle donne aux citoyens le sentiment d'un plus grand contrôle, et permet plus d'ouvertures pour de nouvelles idées et des investissements. Autrement dit, elle permet un développement participatif, mettant le citoyen au centre de l'amélioration de son cadre de vie et de son bien-être.

Chers lecteurs, au cours de ces dernières années, nous avons menés plusieurs actions, allant dans le sens d'un véritable construit participatif dans la Commune de Guéré. Nous avons réalisé ensemble, des ouvrages pouvant apporter, tant bien que mal, des solutions ou des débuts de solution à nos problèmes quotidiens. Nous avons faire du chemin. Le chemin est encore long certainement, mais comme dit un adage, « ... *le vent n'est favorable qu'à celui qui sait où il va...* ». Il est donc temps de s'arrêter un tant soit peu, pour évaluer la qualité de l'offre et réorienter nos priorités intrinsèques.

Cette évaluation dont je fais allusion s'inscrit dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un outil mis en œuvre par notre partenaire de longue date, le Programme National De développement Participatif (PNDP). Cette opération qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune, a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont concentrées dans ce rapport. Globalement, il s'est agi d'évaluer la perception le degré de satisfaction des citoyens sur l'offre des services rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans notre Commune en vue de la mise en place d'un

Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

En même temps que les résultats de cette étude nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre cité, elles interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, ses engagements etc. Le plan d'action issu des analyses expertes nous interpelle vous et moi ; ainsi que notre engagement, en tant citoyen afin nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation et du développement durable dans la Commune de Guéré.

Par ces mots, j'exhorte toutes les forces vives de la Commune de Guéré, enfant, jeunes, adulte, etc. à lire ce rapport d'étude, à s'en approprier, et que le plan d'action élaboré conjointement avec les différentes instances de dialogue au niveau communale, vous serve de principe directeur pour la manifestation de votre engagement citoyenne, afin que vive durablement la Commune de Guéré.

Vive la commune de Guéré ;

Vive le Cameroun.

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié la stratégie de développement dans plusieurs pays notamment le Cameroun. La Stratégie Nationale pour le Développement à l'horizon 2030 (SND30) se base sur le développement en donnant la priorité à un type particulier de développement désigné sous le concept de développement local. Dans le but d'améliorer l'offre en vue de répondre à la demande, il est important de faire une évaluation à mis parcourt. C'est dans cette logique que le Programme National de Développement Participatif a initié le Contrôle Citoyen de l'Action Publique sur le territoire camerounais. l'Organisation de la Société Civile SYDEL spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen a conduit le processus. Il était donc question de capter le degré de satisfaction des ménages quant l'offre des services dans le secteur de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les service communaux. Les objectifs spécifiques se déclinent en 3 points:

- Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés;
- Obtenir les attentes des populations;
- Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme a obéi à une méthodologie précise en 5 étapes:

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon adossé sur les données de l'INS;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs;
- La collecte proprement dite;
- L'exploitation des données;
- Le plan d'action négocié par Commune.

Après une phase de collecte des données menée du 01 au 05 juin 2022 par l'OSC SYDEL (Synergie pour le développement local), l'INS a mis à la disposition de l'OSC des données brutes qui a procédé à l'analyse sous l'orientation du PNDP.

Les secteurs concernés par ce sondage sont l'hydraulique, la santé, l'éducation ainsi que le service communal. De manière générale, il ressort de cette étude que :

-Secteur hydraulique,

Dans le secteur de l'hydraulique, 75% des ménages en zone urbaine et 72,30% des ménages en zone rurale enquêtés ont accès à l'eau toute l'année. Ils s'approvisionnent principalement à diverses sources dont: les puits avec pompe à motricité humaine (25% en zone urbaine et 39,30% en zone rurale), les puits avec pompe électrique (3,2%); les forages avec PMH (1.40%), les forage avec pompe électrique (75% en zone urbaine et 56% en zone rurale. De manière générale 29,60% de ménages en zones rurale ont exprimé le vœux d'avoir des points supplémentaire d'approvisionnement

en eau potable.

Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

- Secteur santé,

En ce qui concerne la santé, 85,70% des ménages enquêtés estime que la principale formation sanitaire publique fréquentée est éloignée. Plus de 52% de ménages enquêtés trouve que le montant payé pour une consultation ordinaire dans les formations sanitaires est élevé. Les avis sont partagés selon la strate de résidence. En zone urbaine 50% sont d'avis sur le fait que ce taux est élevé, alors qu'en rurale on enregistre jusqu'à 52,90% des ménages. Ceci se justifie le plus souvent par le faible taux de revenu des ménages en zone rurales. 7,40% de ménages est insatisfait des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins dont en zone rurale.

Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire qui sera négociée dans le plan d'action.

-Secteur Education,

En matière d'éducation Les établissements d'enseignement fréquenté dans la Commune selon les informations collectées auprès des ménages sont d'ordre publique (98,80% en zone rurale et 79,30% zone urabaine), privé confessionnel (10,30% en zone urbaine et 0.90% en zone rurale). Il faut noter que 29,60% des ménages au niveau communal déclare l'existence d'un établissement dans leur village. Ce pourcentage est plus élevé en zone urbaine dans tous les cycles d'enseignement: pour le cycle maternel on a 21,30%; pour le cycle primaire : 61,60%; pour le cycle secondaire on a 23,50%; et en fin pour le cycle de formation professionnelle qui est de 13,40%.

Il faut noter que le cycle primaire est le plus rependu dans la Commune selon la déclaration de ménages enquêtés. Le niveau d'insatisfaction des ménages (3,90%) est faible en ce qui concerne le service de l'éducation en général.

Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement par l'augmentation du personnel de qualité.

- Secteur services communaux

L'enquête révèle que le service le plus sollicité à l'institution communale au cours des 12 derniers mois est l'établissement des actes de naissance (22,30%). Parmi les ménages ayant sollicité ce service, 17,50% déclarent avoir reçu un bon accueil. 42,90% déclarent ne pas encore obtenus satisfaction, tandis que 11,40% les ont obtenus en une semaine. Mais dans l'ensemble, 34,70% des ménages enquêtés déclarent leur insatisfaction par rapport aux services rendu par l'institution Communale dont 34,80% zone rurale et 25%).en zone urbaine.

Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

Les attentes des ménages dans les différents secteurs ont permis de formuler les recommandations qui ont été déclinées en plan d'action.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

CAMWATER: Cammeroon Water Utilities Corporation

CAPI : Computer Assistant Personal Interviewing

CCAP : Contrôle citoyen de l'Action Publique

CCC: Cadre en Charge de Communauté

CCD: Cadre Communal de Développement.

CEFAM: Centre de Formation pour l'Administration Municipale

CISL: Comité Interministériel des Services Locaux

CND: Conseil National de la Décentralisation

COGES: Comité de Gestion

COSA : Comité de Santé

CS: Centre de Santé

CSI Centre de Santé Intégré

CVUC: Communes et Villes Unies du Cameroun

DAEPIA: Délégation d'arrondissement de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animales

DDADER: Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural

DDCOM: Délégation Départementale du Commerce

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploie

DSRP : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

F CFA: Francs des Communautés Françaises d'Afrique

FEICOM: Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunal

IAEB: Inspection d'Arrondissement de l'Éducation de Base.

INS : Institut National de Statistique

l'APÉE: Association des Parents d'élèves et Enseignants

MINAT: Ministère de l'Administration Territoriale

MINDEVEL: Ministère de la décentralisation et du développement local

MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Énergie

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

OD : Objectif de Développement

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG: Organisations Non Gouvernementale

OSC: Organisation de la Société Civile

PADDL: Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local

PH: Potentiel d'Hydrogène

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PTF: Partenaires Techniques et Financiers

PV: Procès-Verbal

SND30: Stratégie National de Développement-Cameroun 2030

SYDEL: Synergie pour le Développement Local

UPE: unités primaires d'échantillonnage

ZD: zones de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Guéré.....	20
Tableau 2.2: Personnes qui ont été à la tête de la Commune.....	21
Tableau 2.3: Différentes spéculations pratiquées dans la commune de Guéré.....	23
Tableau 2.4 : Effectifs du cheptel par espèce dans la commune de guéré.....	24
Tableau 2.5 : Quantité de poissons exploités en 2018.....	26
Tableau 2.6 : Artisans et PME par domaines.....	27
Tableau 2.7:Principaux produits agricoles commercialisés.....	28
Tableau 2.8: Liste des commerçants enregistrés par la Délégation Départemental du commerce.....	28
Tableau 2.9 :Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	30
Tableau 2.10 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune.....	31
Tableau 2.11: Etat des lieux des services de l'éducation.....	32
Tableau 2.12: Inventaire des services communaux.....	33
Tableau 3.13: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	34
Tableau 3.14: Utilisation d'une source d'eau publique.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau.3.15: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau.3.16: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement par type.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3.17: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	39
Tableau 3.18 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	39
Tableau 3.19: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau.....	40
Tableau 3.20: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	40
Tableau 3.21: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	41
Tableau 3.22: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement en eau.....	42
Tableau 3.23: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3.24: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	50
Tableau 3.25: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.....	51
Tableau 3.26: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	52
Tableau 3.28: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	54
Tableau 3.29: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.....	57
Tableau 3.30: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.....	57
Tableau 3.31: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence.....	58
Tableau 3.32: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	58
Tableau 3.33: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	61

Tableau 35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	62
Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	63
Tableau 3.38: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal..	66
Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune.....	66
Tableau 3.40: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	68

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.2 :Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.3:Utilisation d'une source d'eau publique	37
Figure 3.4:Panne au cours des six derniers mois.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.5:Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.6:Appréciation du service rendu par cette source publique d'approvisionnement en eau.	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.7:Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.8:Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin ...	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.9:Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.10:Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.11:Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.13:Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins et sa proximité.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.14: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins..	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.15:Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.16:Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.17: taux de fréquentation.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.18: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.19:Proportion des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE à Guéré	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.20:Proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.21:Répartition des ménages selon le montant payé pour des frais exigibles	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.22:Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.23:Proportion des ménages non satisfait des services de l'éducation	62
Figure 3.24:Demande de service et accueil à la commune pour l'obtention du service	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.25:Temps mis pour l'obtention du service	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.26:Proportion (%) des ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour le service	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3.27:Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal	Erreur ! Signet non défini.

Figure 3.28 :Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction**Erreur ! Signet non défini.**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Contexte et justification

Le Cameroun dans le souci d'asseoir un développement intégré en vue d'améliorer le bien-être des populations, procède depuis des décennies à la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes. Depuis 2004, le Gouvernement s'est doté d'un outil opérationnel des stratégies de développement au niveau local, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) dont la 3^{ème} phase démarre en avril 2016, après que le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) aient jugé satisfaisante la mise en œuvre des deux précédentes phases. Pour cette phase dite de consolidation des acquis, l'objectif de développement (OD) est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes, en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Elle marque l'intensification des activités d'engagement citoyen, notamment le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) dont l'indicateur y relatif dans le cadre de résultats du PNDP sous financement de la Banque mondiale, est le : *« Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information »*.

A la faveur du financement additionnel IDA 18 destiné à apporter une réponse à la pression sur les ressources des communautés, on aborde la réalisation d'une 2^{ème} vague du ScoreCard après la 1^{ère} qui a effectivement couvert 153 communes et a été réalisée en 2019 par les Organisations de la Société Civile (OSC), avec l'accompagnement de l'Institut National de la Statistique (INS).

Ce mécanisme mis en place dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la gouvernance de l'institution communale, vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services rendus par les biens et services offerts dans ces secteurs, aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement (y compris l'Etat). Il s'appuie sur une évaluation de la satisfaction à travers le ScoreCard qui a nécessité la réalisation d'une enquête de perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans ces secteurs.

L'accompagnement des communes dans la mise en place d'un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'action Publique vise surtout à consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans les réalisations du PNDP, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal. Ce mécanisme se justifie à plus d'un titre. Non seulement, il permet de concilier la question de la qualité du service public et celle de la participation du citoyen à la gestion des biens publics, mais il propose également la mise en place des mécanismes capables d'apporter des réponses adaptées aux manquements qui entravent aussi bien la qualité du service public que l'implication ou la participation du citoyen. Initiée par le PNDP en partenariat avec l'INS, cette enquête fait intervenir plusieurs acteurs à savoir les ménages, les sectoriels des secteurs cibles et les services de la commune. L'enquête de perception des ménages sur la qualité de

l'offre des services publics dans l'espace communal concernant notamment les secteurs de l'hydraulique, de la sante, de l'éducation ainsi que la fourniture des services par la commune. Pour mener à bien ce travail, SYDEL (Synergie pour le Développement Local) a été retenu à l'issu de l'appel à candidature pour la conduite de l'étude ayant permis la rédaction de ce rapport.

2. Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de cette enquête est de capter auprès des ménages leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal.

De manière spécifique, l'enquête a eu pour objectif de renseigner sur:

- (i) les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services hydrauliques;
- (ii) les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services de santé ;
- (iii) les indicateurs relatifs à l'insatisfaction en rapport avec les services d'éducation ;
- (iv) les indicateurs liés à l'insatisfaction en rapport avec les services communaux.

3. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique, un instrument au service du développement local

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) se définit comme toute action de la part des citoyens ou des Organisation de la Société Civile (OSC) qui vise à contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens, à apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que les moyens qui y sont affectés, à réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés et à compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire). Le CCAP a pour but de promouvoir la gouvernance dans un contexte de crise de légitimité de l'État et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels, d'accroître l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques, de renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés.

4. Structure du rapport

Le présent rapport est structuré en quatre chapitres:

Chapitre I: Synthèse méthodologique de l'enquête

Chapitre II: Offre publique et Contrôle Citoyen de l'action Publique dans la commune de Guéré

Chapitre III: Principaux constats relevés dans les secteurs cibles

Chapitre IV: Plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'action Publique

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Guéré en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte l'aspect genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des suggestions pour l'amélioration à de ces offres d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

I.1. Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 123 villages de la commune de Guéré. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2. Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage

dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 317 ménages dans la Commune de Guéré. Cette enquête s'appuie sur 19 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages pour 18 grappes et 11 ménages pour 01 grappe cartographiée ont été sélectionnés pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour 320 ménages initialement prévu, une grappe des 19 n'a contenu que 11 ménages au lieu de 16.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune:

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la

taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .
Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3. Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la

stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4. Collecte et analyse des données

C'est Synergie pour le Développement Local (SYDEL) qui a été sélectionnée pour un lot de sept (07) communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 01^{er} au 05 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Guéré

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1381	Guibi	16	0	0	0	
2	1382	Ardaf	17				
3	1383	Balamatta	17	0	0	0	
4	1384	Groum ; Massi	17				
5	1385		16				
6	1386	Gourvaye	17	0	0	0	
7	1387	Danigué	17	0	0	0	
8	1388	Horokna	17	0	0	0	
9	1389	Dangabissi	16	0	0	0	
10	1390	Domo- Foulou	11	0	0	0	
11	1391	Gaoyang	17	0	0	0	
12	1392	Harkouna	17	0	0	0	
13	1393	Bourou	17	0	0	0	
14	1394	Gounougan	17	0	0	0	
15	1395	Djedel ; Warkalak	17	0	0	0	
16	1396	Mouka-zarna	17	0	0	0	
17	1397	Mouka	17	0	0	0	
18	1398	Bodor ; Dao	17				
19	1399	Guibda	17	0	0	0	
Total			314				

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SYDEL, ainsi que d'autres documents importants dont: (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUERE

II.1 Présentation de la commune

Comptée parmi les 11 communes du Mayo, Danay, la commune de Guéré a deux cantons à savoir: le canton Guizeye et le canton Sa'avoussou. Le canton Guizeye compte 24 lawanats avec 67 quartiers dont 12 dans l'espace urbain et 55 en zone rurale. Le canton Sa'avoussou quant à lui compte aussi 24 lawanats mais avec 70 quartiers, 1 qui est l'espace urbain et les 69 autres sont en milieu rural. La commune compte donc 48 lawanats avec 137 villages.

II.1.1 Situation administrative et historique

La commune de Guéré a été créée en 1982 par décret présidentiel N°82/455 du 20 septembre 1982. Elle a été tour à tour dirigée par les personnalités suivantes :

Tableau 2.2: Personnes qui ont été à la tête de la Commune

N°	Noms et Prénoms	Période	Observations
1	Monsieur DANNA HAMAN	1982-1985	administrateur municipal
2	Monsieur BLOKNA David	1985-1987	nommé en 1985 décède la même année
3	Monsieur MOUDINA SEMDI	1985-1988	Intérimaire de Monsieur Blokna David
4	Monsieur DJODJO KAMPETE	1988-1992	nommé administrateur municipal
5	Monsieur SASSOU	1992-1996	
6	Monsieur DJODJO KAMPETE	1996-2002	
7	Monsieur DOTA Charles	2002-2007	
8	Monsieur LABA KAMPETE	2007- 2020	
9	Monsieur VILDINA Alphonse	2020 à nos jours	

Le chef-lieu de la commune est habité par le peuple Guiseyna, descendants de MARSOU fils de GUERE qui serait venu de Har-Nahaye. La Commune compte deux cantons à savoir : le Canton GUIZEYE le Canton SA'AVOUSSOU.

❖ *Le cas de GUIZEYE:*

GUIZEYE doit sa naissance à son tout premier habitant le nommé MARSOU né vers les années 1300. En effet, ce dernier est venu du soudan en passant par le Tchad. Cependant, MARSOU chassait un animal sauvage qu'il a abattu à Bongor ; un grand bosquet et sur cette partie de terre, vivait un certain "Bongor". Après avoir tué l'animal, MARSOU eut soif et demanda à Bongor à se désaltérer contre la viande de l'animal tué, ce dernier lui indiqua une mare (NIFAR) où il alla s'abreuver lui et son cheval.

MARSOU retourna auprès de ses siens. Peu de temps après, celui-ci décida de revenir s'installer près de la mare car il trouva un sol fertile à l'agriculture et à l'élevage. Alors, MARSOU vécut longtemps près de cette mare et donna naissance à 3 enfants DAHAOU, MOUKA et GUWING.

En effet, c'est en 1922 avec l'arrivée des blancs que le premier chef (Moulla en massa) fut intronisé. Tout compte fait, plusieurs chefs se succédèrent au pouvoir dont on pourra citer entre autre :

- TCHINAYE
- DJOBOINA WARKALAK
- BJOBOINA SEMDI
- TAILOUWANG TCHINAYE
- KOLDJE SOUINA
- DJOBONGUE BALAMSIA et
- ISSA DJOBONGUE jusqu'à nos jours

❖ **Le cas de SA'AVOUSSOU :**

Bien avant l'arrivée des allemands, DABAH le père BANGA partit de GUEME dans l'Arrondissement de Vélé à la recherche des terres propices pour l'agriculture, l'élevage et la pêche et s'installer à Tchaklina près du Village Dana. Il vécut dans ce village pendant des longues années. Ainsi, son premier fils le nommé Banga décida de quitter son père pour s'installer plus loin, proche du Lac pour la pêche, l'agriculture à cause de la terre fertile et l'élevage à cause de l'abondance des pâturages aux abords du Lac. Ainsi donc, la ville de « Bangana » doit sa création à son tout premier habitant le nommé « Banga » vers les années 1800 environ.

Cependant, plusieurs chefs se succédèrent :

- ALOURA fut le premier chef vers les années 1900. Il couvrait le canton Guisey, le canton Bougoudoum et le canton Moussey.
- KAMPETE
- MEMENA
- WOUMDI
- MOUDELSIA
- NINVOUNANG
- KAMPETE WOURLINA
- Jusqu'à nos jours.

II.1.2 Situation démographique

La population de la commune de GUERE a été estimée en 2017 à **52 519 habitants** donc 24 540 hommes et 27 979 femmes. A partir des diagnostics effectués par SANA LOGONE en 2019, la population monte à **57 483 habitants** avec **26 543 hommes** et **30 940 femmes**. Elle a une superficie de 465 Km² donc une densité moyenne de 112.94 habitants au Km².

II.1.3 Situation géographique

La commune de Guéré est située dans la Région de l'Extrême-Nord, Département du Mayo-danay. Elle est limitée au Nord par la Commune de Yagoua, au Sud par la République du Tchad, à l'Est par la Commune de Gobo et à l'Ouest par une limite naturelle qu'est le Lac Guéré et la Commune de Wina. La commune de Guéré a été créée en 1982 par un décret présidentiel N° 82/455 du 20 septembre 1982.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les principales activités économiques des populations de la Commune de Guéré sont entre autres: l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'artisanat. Il faut aussi noter qu'une partie des activités de la commune est concentré dans le secteur informel, des commerçants des denrées alimentaires, du carburant et autres, on note aussi la présence des motos taximen, des calls boxeurs, des restaurateurs, des chargeurs, des garagistes. Ces différentes activités sont regroupées par secteur.

3.4.1 Agriculture

L'agriculture est la principale activité pratiquée par les populations de la Commune de Guéré et occupe la presque totalité de celle-ci. Elle est la plus importante sur le plan économique. Le système de production est extensif, utilisant un outillage rudimentaire tels que la machette, la houe. La superficie moyenne emblavée par ménage est de 1.25 hectares. Elles varient d'une spéculation à une autre et selon la taille ou les moyens de chaque famille. Les cultures vivrières exploités sont le mil rouge, le sorgho de saison sèche, le maïs, le pénicillaire, le manioc, l'arachide, le niébé, le voandzou, la patate douce, le sésame. Les cultures maraichères mises en place sont: l'oignon, le tabac, la tomate, l'aubergine, le concombre, la pastèque, le gombo, l'oseille de guinée. Le maraîchage est pratiqué le long des berges du lac Guéré. Les villages se consacrant à cette activité sont entre autres: Warkalak, Djedel, Guibi, Hollom, Mouka, Nahaidé, Djougoumta, Mahaïda, Noulda, Douseye, Dangabissi, Balmata, Bangana, Voulanmaïssou, Souana, et Ngaïna. Les pratiques de production sont ancestrales avec des rendements très faibles. Les outils de productions sont rudimentaires et constitués de houes, les gourdes pour arrosage, le râteau, la machette. La main d'œuvre agricole est non qualifiée. Le coton est la seule culture de rente pratiquée dans la zone. Les principales cultures fruitières: le goyavier, le manguier, le citronnier. Les produits de récolte sont destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation. Le tableau 1.3 présente les principales spéculations pratiquées dans la Commune de Guéré.

Tableau 2.3: Différentes spéculations pratiquées dans la commune de Guéré

		COMMUNE DE GUERE				
Type de cultures	Spéculations	Superficie (ha) 2018		Rendement	Pourcentage (%)	Production attendue (T) 2018
		Prévue	Réalisées		Réalisé	
Céréales	Sorgho SP	7500	4675,25	0,9	62,3	4207,7
	Sorgho SS	350	0	1,2	0,0	0,0

	Sorgho IS	3500	368,75	0,6	10,5	221,3
	Maïs	720	497	0,9	69,0	447,3
	Penicillaire	800	102	0,8	12,8	81,6
	Riz pluvial	30	14,75	0,8	49,2	11,8
	Riz irrigué SS					0,0
	Riz irrigué Sp					0,0
Total cereals		12900,0	5657,8		43,9	4969,7
Légumineuses	Niébé	1500	460	0,6	30,7	900,0
	Arachide	2000	545	0,7	27,3	1400,0
	Soja					
	Voandzou	1200	215	0,6	17,9	720,0
	Sésame	700	200,5	0,3	28,6	210,0
Total légumineuses		5 400	1 421		26,3	3 230
Tubercules	Patate douce	300	76	20	25,2	6000,0
	Manioc	500	100	25	20,0	12500,0
Total tubercules		800	176			18 500
TOTAL		19 100	7 254	0		26 700

Source: DDADER MAYO-DANAY (Décembre 2018)

3.4.2 Elevage

L'élevage du grand bétail pratiqué dans la commune de Guéré est de types sédentaire et semi-sédentaire qui passent par le transit du bétail en direction de la ville de Maroua et même vers les pays voisins à l'instar du Tchad. Cette activité est d'une grande importance pour la commune et les populations. Le transit est source de recette pour la commune à travers la taxe sur le droit des transits du bétail. Cette collecte se fait par les percepteurs désignés par la commune et soutenus par les différents chefs de village auprès des bergers transhumants.

Les zones de pâturages par excellence sont situées dans le canton Sa'avoussou (Kononaye, Groum, Danigé, Tchalawa, Horokna), au Nord du canton Guiseye et tout le long du lac Guéré.

Néanmoins cette activité rencontre de nombreuses difficultés liées au non-respect du paiement des taxes « Djangali », à l'insécurité des éleveurs (vol), le conflit récurrent agro-sylvo-pastoral, le surpâturage des animaux en transhumance, l'occupation des aires de pâturages par les agriculteurs et différentes épidémies qui touchent les animaux et surtout non disponibilité des vaccins. Toutes ces difficultés sont des éléments qui fragilisent le développement de l'élevage du grand bétail dans la commune.

Les autres espèces élevées sont : le petit ruminant, les porcins, la volaille. La difficulté majeure demeure la protection contre les maladies faute de disponibilité de vaccin dans la commune. Le tableau ci-dessous présente les effectifs du cheptel par espèce dans la commune de Guéré.

Tableau 2.4 : Effectifs du cheptel par espèce dans la commune de guéré

Espèces	Nombre	Infrastructures d'exploitation	Produits dérivés
Bovins	6 000	00	Le lait caillé, le cuir, carcasse
Ovins	14 060	00	La peau, carrasse

Caprins	21 400	00	La peau, carcasse
Porcins	720	00	Carcasse
Avicole	15 000	00	Les œufs, carcasse

Source: DAEPIA/Mayo-Danay (Nov 2018)

La divagation des animaux, le faible encadrement, l'accès difficile aux produits vétérinaires et aux crédits constituent les contraintes majeures pour l'élevage dans la commune. Par ailleurs la forte prévalence des maladies animales (pestes bovine, porcine et aviaire) et le vol constituent des menaces pour ce secteur. L'accroissement démographique, la proximité au Tchad et l'existence des grands centres urbains constituent des opportunités à saisir pour promouvoir le petit élevage.

3.4.3 Pêche

La pêche est une activité sportive et rentable. Pour le cas de la commune de Guéré, la pêche pratiquée est artisanale, sans technique de gestion d'une unité de pêche par les pêcheurs.

Pour les espèces pêchées, la faune piscicole du lac de Guéré est constituée d'une vingtaine d'espèces à fréquence très variable. Les espèces fréquemment capturées sont les Tilapia et les Clarias.

- Le tilapia
- Clarias (Les silures) ;
- Lates niloticus (capitaine) ;
- Heterotis (kanga) ;
- Synodontis (kouroungou) ;

La pêche reste une activité rentable. La gestion des revenus de la pêche qui pose souvent les problèmes aux pêcheurs. L'homme pêcheur vit comme « un Gabonais » et oublie que la ressource halieutique est tarissable et que l'argent issue de la pêche peut être investi dans l'amélioration de son cadre de vie et ses conditions d'existence.

Dans la commune, on dénombre 32 pêcheurs régulièrement en règle et plus d'une centaine de pêcheurs informels (source : services de pêche de Guéré, 2018).

Comme opportunités la présence du lac est un atout et l'accès au lac est autorisé par un permis de pêche de catégorie E. Seulement, très peu de pêcheurs sont détenteurs de permis de pêche. Les moyens de contrôle sont rudimentaires ce qui bloque les descentes régulières, des services en la matière, pour percevoir les taxes de l'inspection sanitaire vétérinaire.

La population des Hippopotames est en nette augmentation. Cet accroissement constitue à la fois un atout et une menace pour les pêcheurs. En ce sens que les prises sont bonnes là où se trouvent les hippopotames ; les pêcheurs sont victimes des attaques mortelles sur les pêcheurs qui s'aventurent proche d'elles. En période de crue les dimensions du lac augmentent (longueurs 27Km et largeurs 3Km) et pendant la saison de décrue (Mai à Juillet) on assiste à une diminution considérable des dimensions

(longueurs 16 Km et largeurs 2 Km).

Le lac a connu trois périodes de sécheresse totale du lit mineur. Ce sont les années 1985 ; 1990 ; 1998

Avec tout cela les pêcheurs parviennent à joindre les deux bouts avec les revenus de la pêche,

La quantité de poissons exploités en 2018 est présentée dans le tableau 2.5.

Tableau 2.5 : Quantité de poissons exploités en 2018.

Poissons séchés	Poissons fumes	Poissons frais	TOTAL
37.848 tonnes	15.078 tonnes	19.474 tonnes	72.4 tonnes

Source:DAEPIA (Nov 2018)

3.4.4 Chasse

La chasse est une activité non négligeable dans la commune de Guéré. Les produits sont destinés à l'autoconsommation et la vente à l'état frais ou fumé sur le marché local. Les espèces le plus chassées sont: les lièvres (*Lepus timidus*), les antilopes (*Pantholops hodgsonii*), les pangolins (*Manis témminki*), les chats tigre (*Leopardus tigrinus*), les vipères (*Bitis arietans*), les porcs-épics (*Atherurus africanus*), les céphalophes bleus (*Cephalophus monticola*) et les rats palmistes (*Xerus erythropus*). Les techniques utilisées sont le piège au câble, la lance, la chasse avec des chiens et l'arme à feu.

3.4.5 Exploitation minière

Dans la commune de Guéré, l'activité minière est basée plus sur les produits de carrières tels que : le sable, l'argile, la laterite et le gravier. Ces produits sont archaïquement exploités, au mépris du respect de la réglementation et de la législation en vigueur. Les produits exploités sont canalisés dans les circuits clandestins, pourtant pouvant produire des taxes à la commune si ceux-ci passaient dans les circuits formels. La faible collaboration entre la commune et les structures d'encadrement et d'accompagnement ne favorisent pas le développement des activités minières dans la localité.

3.4.6 Artisanat

L'activité artisanale est présente et génère de revenus pour les populations. La commune regorge d'innombrables artisans regroupés en deux catégories à savoir: les artisans d'art, et les artisans de service. L'artisanat d'art est plus pratiquées en majorité par les femmes et est dominé ici par la vannerie (le tissage des lits en roseau, la fabrication des nattes, des nasses, des « Seko », des chapeaux, des cordes, des tabourets), la poterie (les canaris, les jarres), la sculpture (les calebasses). Quant à l'artisanat de service, on compte la maçonnerie, la couture, la coiffure, la cordonnerie, les réparateurs motos et vélos, etc. Les populations marquent plus d'intérêt pour des secteurs dont les critères de choix portent sur les besoins alimentaires, les possibilités de transformation locale, la facilité de manutention des productions et leur facilité d'écoulement.

Les matières premières de l'artisanat d'art (les feuilles de rôniers, l'argile, les tiges de mil, les noyaux du rônier, les déchets des animaux, etc.) sont prélevées dans l'environnement naturel de la commune. Les artisans ne sont pas structurés par corps de métiers.

Tableau 2.6 : Artisans et PME par domaines

Domaines d'activité	Nombre d'artiste
Poterie	50
Natte en doum	200
Seko	500
Sculpture	10
Forge	08
Cordonnerie	06

Source: Commune de Guéré (décembre 2018)

3.4.7 Exploitation forestière et collecte des PFNL

La diversité végétale dans la Commune est caractérisée par une richesse spécifique des herbacées. Lors de la réalisation du Transect, quelques espèces floristiques ont été observées notamment le *Faidherbia albida*, les jujubiers, des caïlcédrats, des doumiers, des rôniers, dans la zone agricole et sur les abords du Lac. Dans la ville de GUIBI plus particulièrement, les abords des rues sont bordés de grands arbres (à dominance le *Neem*) qui gardent leur feuillage même pendant la période la plus rude de la saison sèche.

L'action anthropique sur le couvert végétal est diversifiée. Ainsi, les habitants utilisent les différentes espèces floristiques pour le bois de chauffe et bois de meuble (pour la construction des toitures des maisons), pour la commercialisation mais aussi, ils les utilisent pour la médecine traditionnelle. Il est devenu très difficile de trouver des plantes médicinales dans l'ensemble des villages de la Commune urbaine. Aussi, l'augmentation de la population entraîne le déboisement dans cet environnement où une politique de reboisement n'est pas au rendez-vous.

Par ailleurs, les arachides, les sésames, les sojas, sont transformés en plusieurs dérivés (huile, pâte, etc. ...); même les neems, les caïlcédrats, les *Balanites* sont aussi transformés de la même manière.

3.4.8 Commerce

Le petit commerce dans la commune de Guéré se développe grâce à ces différents marchés périodiques (12) et dont le plus important reste celui de Ardaf qui se tient tous les Mercredis. Les infrastructures disponibles sont les boutiques, magasins et les hangars. Toutes les boutiques et la plupart des magasins sont des propriétés de particuliers. Les activités qui s'y déroulent sont la vente des produits agricoles tels que: le mil rouge, niébé, le fonio, les arachides, le maïs, et le mil jaune et également des produits manufacturés tels que: savon de ménage, l'huile raffinée et autres.

Les principaux produits agricoles commercialisés et les quantités

- Niébé 6000 tonnes;
- Mil rouge 5000 tonnes;
- Arachide 2500 tonnes;

Tableau 2.7: Principaux produits agricoles commercialisés.

Produits	Quantité consommés (t)	Quantité vendues (t)
Niébé	1000 tonnes	5000 tonnes
Mil rouges	2000 tonnes	3000 tonnes
Arachide	1000 tonnes	1500 tonnes

Source: DDCOM, (décembre 2018).

Parlant du niveau organisationnel, le contrôle des prix sur le marché est assuré par la Délégation Départementale du commerce.

Pour ce qui est de la prise en compte des aspects socio-environnementaux, il y a la présence des latrines, des points d'eau (forage) dans le marché.

Tableau 2.8: Liste des commerçants enregistrés par la Délégation Départemental du commerce

N° d'ordre	Nom et prénoms	Secteurs	Localisation de l'activité
01	ADAMOU	Commerce general	Marché de Guéré
02	MOUNOUNDA MARIE	Marie Mounounda Bar	Marché de Guéré
03	LEA	LEA BAR	
04	Madame FALLOUKDI	Sahel BAR	Marché de Guéré

Source: DDCOM, (décembre 2018)

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié la stratégie de développement dans plusieurs pays notamment le Cameroun; ceci, en donnant la priorité à un type particulier de développement désigné sous le concept de **développement local**. La manifestation effective de cette mouvance a pu se faire ressentir à travers un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires nouvellement introduites dans notre constitution et la promotion de certaines actions sur plusieurs plans (institutions, programmes et projets)

I.1. Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation

La politique de décentralisation tel qu'observé aujourd'hui au Cameroun est consacré par la constitution et encadré par un arsenal juridique cohérent pouvant être regroupés comme suit:

- **Les lois**

- ❖ Loi n° 92-002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux. Modifiée et complétée par la loi n° 2006/010 du 29 décembre 2006;
- ❖ La loi du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972, consacre le statut d'Etat unitaire décentralisé de la république du Cameroun. Apportant ainsi une impulsion décisive au processus de décentralisation dans notre pays;

- ❖ Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation;
- ❖ Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes;
- ❖ Loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions;
- ❖ Loi n° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d'élection des sénateurs;
- ❖ Loi n° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d'élection des conseillers régionaux;
- ❖ Loi n° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'élections Cameroun" (ELECAM);
- ❖ Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées;

- **Les décrets**

- ❖ Décret No 2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.

- **Les arrêtés**

A côté de cette multitude de lois, il convient également de noter l'élaboration, d'une part par la primature et d'autre part par le ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, d'une ébauche de statut du personnel communal : Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux. Ainsi que la définition de la stratégie urbaine du gouvernement, qui tend à mettre en évidence et à renforcer le rôle des collectivités territoriales décentralisées dans la gestion urbaine, principalement dans les domaines du foncier et de l'urbanisme.

- **Les principes**

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels:

- ❖ Le principe d'égalité : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur tout l'étendue du territoire, l'Etat transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie ;
- ❖ Le principe de progressivité: la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

I.2. Promotion du développement local

A côté des innovations législatives à travers l'amélioration constante du cadre juridique et réglementaire, la mission de promotion du développement local au Cameroun s'est également manifestée par des actions concrètes telles que : la création des organes de suivi de la décentralisation que sont le Conseil National de la Décentralisation (CND) et le Comité Interministériel des Services Locaux (CISL) ; la mise en œuvre des programmes d'appui à la décentralisation tels le Programme National de Développement Participatif (PNDP), Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDL),..., l'élaboration d'un système et d'un cadre de suivi du processus de la décentralisation, pour ne citer que celles-là. Au cœur de ce paysage institutionnel, il y a Le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), le Ministère de la décentralisation et du développement local récemment créé et

les ministères sectoriels, le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunal (FEICOM), le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM), etc. Par ailleurs, nous pourrions aussi citer la multiplication des actions de la part des acteurs tels la société civile, les ONG nationales et internationales, les associations de base, les groupements d'intérêt économique, les groupements d'intérêts communautaires, les associations caritatives, les syndicats de communes tels que le CVUC (communes et villes unies du Cameroun) qui appuient également les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques de développement. L'apport de ces composantes de la société dans le processus de décentralisation est incontournable et révèle une importance capitale. Leurs motivations sont diverses: certains cherchent à pallier les défaillances des services publics; d'autres cherchent à aider les populations à s'organiser et à vivre dans un meilleur environnement ou encore à défendre des intérêts collectifs; tandis que certains les entreprises en l'occurrence, recherchent légitimement un bénéfice financier.

Ainsi, dans un contexte de gouvernance ou la gestion participative est prônée, différents mécanismes de participation plus effective telles que le mécanisme de contrôle citoyen de l'action public « CCAP » doivent être mis en place; afin de s'assurer que les actions de ces acteurs contribuent efficacement à la vie démocratique et servent davantage les intérêts de la collectivité.

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans la commune de Guéré, les enquêtes du scorecard se sont intéressées aux secteurs cibles sans pour autant manquées de recueillir des données auprès des sectoriels responsables de l'encadrement de ces derniers. Les synthèses des données sont consignées dans les tableaux ci après.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2.9: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	57	45	0	0
Puits avec pompe électrique	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	216	181	203	203
Forage avec pompe électrique	0	0	0	0
Borne-fontaine	0	0	0	0
Source	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	1	1	0	0
Total	275	234	203	203

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Le tableau ci-dessus présente le résumé de l'offre des service en eau au niveau de la commune. La source

de toutes ces données est essentiellement communale. Le constat fort ici est qu'il existe 35 points d'eau (forages avec pompe à motricité humaine) non fonctionnel sur les 216 existant et 13 ne disposent pas d'un COGES. Cette situation est un danger pour la gestion durable de tout les points d'eau dans la commune de Guéré car le dispositif de pérennisation des points d'eau n'est pas complet.

Par ailleurs, si l'on tient compte des normes sectorielles qui stipulent en matière d'eau qu'il faudrait environ 300 personnes autour d'un point d'eau potable, la Commune a encore d'efforts à fournir pour couvrir les besoins des populations. En effet, pour une population d'environ 57 483 âmes, il faudrait à peu près 192 points d'eau potable fonctionnel dans la commune. Il est donc imperative de réparer ceux existant et en panne.

II.2.2 Secteur santé

Les enquêtes de perception ont aussi été conduite auprès du sectoriel de la santé en la personne du chef de district de Guéré. Les données recueillies sont consignées dans le tableau ci après :

Tableau 2.10 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d' un COSA ou d' un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l' entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	02	02	02	Oui		×			
Centre Médical d'Arrondissement	0	/	/	/					
Hôpital de district	01	01	01	Oui		×			
Hôpital regional	0	/	/	/					
Hôpital de reference	0	/	/	/					
Formation sanitaire privée	01	01	01	Non					
Autres (à préciser)	/	/	/	/					
Total	04	04	04						

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

De ce tableau, il ressort que la Commune compte un hospital de District. Bien plus, il existe 02 Centres de Santé et une formation sanitaire privée toutes pour l'offre des sevices de santé aux ménages. Il faut noter que toutes ces 04 formations sanitaires sont fonctionnelles et disposent toutes d'un COSA.

II.2.3 Secteur de l'éducation

La conduite du scorcard, pour le secteur de l'éducation, a poussée à interviewer le sectoriel en la personne de l'IAEB de Doukoula. Les données recueillies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2.11: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	06	02	00	02	02
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	02	01	00	01	01
	Ecole de parents	/	00	00	00	00
Primaire	Public	46	33	00	30	33
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	02	01	01	01	01
	Ecole de parents	/	04	00	00	04
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public		05	05	05	05
	Privé laïc	/	00	00	00	00
	Privé confessionnel	/	00	00	00	00
	Ecole de parents	/	00	00	0	00
Secondaire 2 ^e cycle	Public		04	00		04
	Privé laïc	/	00	00	00	00
	Privé confessionnel	/	00	00	00	00
	Ecole de parents	/	00	00	00	00
Total		56	50	06	40	50

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Dans le tableau ci dessusprésente la situation scolaire de Guéré. Cette commune. Aussi, toutes les écoles (56) existantes sont fonctionnelle et disposent toutes de l'APEE. Il est important de signaler l'état des bâtiments car 40 seulement établissements possèdent au moins un bâtiment en matériaux définitifs. Mais il faudrait aussi s'assurer si l'ensemble des bâtiments dans ces écoles sont en matériaux définitifs et si cette situation actuelle satisfait la population de Guéré

II.2.4 Secteur des services communaux

L'institution communale dispose de plusieurs services offerts à la population repartis comme suit :

Tableau 2.12: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	90 jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	/
Aménagement des voiries	Oui	/
Gestion des déchets / Assainissement	Non	/
Légalisation des documents	Oui	Moins d'un jour
Authentification des documents	Oui	Moins d'un jour
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser)		

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Conformément au code général de la décentralisation, la commune de Guéré offre plusieurs services. Néanmoins, il faut noter que certains services ne sont pas encore disponibles. Il s'agit entre autres de la délivrance des documents d'urbanisme, la gestion des déchets, l'aménagement des aires de jeux et le transport public. On note aussi l'acte de naissance s'obtient dans un délai de 90 jours.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Guéré en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

III.1 Description de la population enquêtée

Tableau 3.13: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

Strate de résidence	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Urbaine	75,0	,0	25,0	,0	,0	,0	100,0
Rurale	65,8	8,4	17,7	1,6	5,8	,6	100,0
Total	65,9	8,3	17,8	1,6	5,7	,6	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Selon leur fonctions, presque 66% des répondants étaient des chefs de ménages dans la commune de Guéré. Parmi les répondant de la zone rurale, on en trouvait 65,80% portant cette responsabilité contre 75,10% des enquêté de la strate urbaine. Compte tenu de l'absence de certains chefs de ménages pendant le déroulement

de l'enquête, seulement 8,30% des conjoints(es) des chefs de ménages ont répondu à l'interview. Dans l'ensemble et compte tenu de la fonction des répondants majoritaires, on peut déduire la véracité des données collectées. Ces répondant ont été classifiés par groupe d'âge et de sexe selon les milieux de résidence comme le présente le tableau suivant.

Tableau 3.14: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Sexe de l'enquêté							
	Masculin			Féminin		Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence		Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	,0	6,3	6,1	14,7	14,7	,0	9,0	8,9
[20 - 35[	100,0	27,9	29,2	31,4	31,4	100,0	29,0	29,9
[35 - 50[	,0	30,3	29,7	26,5	26,5	,0	29,0	28,7
Plus de 50 ans	,0	35,6	34,9	27,5	27,5	,0	32,9	32,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Selon leur âge, 32,50% ont plus de 50 ans d'âge pour la plupart en zone rurale. Bien plus, 28,70% des répondant avaient un âge compris entre 35 et 50 ans (pour la plupart en zone rurale) tandis que 8,90% avaient moins de 20 ans. Soit des adultes responsables capables de fournir de réponses avisées. Ce qui nous permet de déduire qu'un très grand nombre de répondants serait constitué des chefs de ménages.

Par rapport à la variable sexe, 34,90% (plus en zone rurale) des répondants de sexe masculin ont plus de 50 ans. 29,70% ont entre 20-35 ans dont tous ceux de la zone urbaine et 27,90% de la zone rurale.

Pour les répondants de sexe féminin, 31,40% sont âgés de 20-35 ans (toutes en zone rurale). Ces différents répondants des deux catégories des strates ont donné leur degré de satisfaction quant à la fourniture en eau potable dont les résultats se présentent comme suit.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Dans la commune de Guéré, le système d'approvisionnement en eau est constitué de puits avec pompe, puits avec pompe à électricité, puits à ciel ouvert, forage avec pompe à motricité humaine, forage avec pompe électrique, source/rivière, adduction en eau potable.

L'eau étant la principale source vitale, sa gestion requiert des sacrifices tant au niveau des services publics qu'au niveau des acteurs locaux. Cette section présente les résultats de l'enquête du ScoreCard dans le secteur de l'hydraulique. Les ménages échantillonnés dans la commune de Guéré ont exprimé leurs niveaux de satisfaction en termes de disponibilité, qualité, coût..., des services de l'hydraulique.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Strate de résidence	Puits avec pompe à motricité	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Urbaine	,0	,0	50,0	50,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	31,6	1,3	34,8	64,8	4,5	1,0	1,0	3,5	1,0	5,2	3,2	,0
Total	31,2	1,3	35,0	64,6	4,5	1,0	1,0	3,5	1,0	5,1	3,2	,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

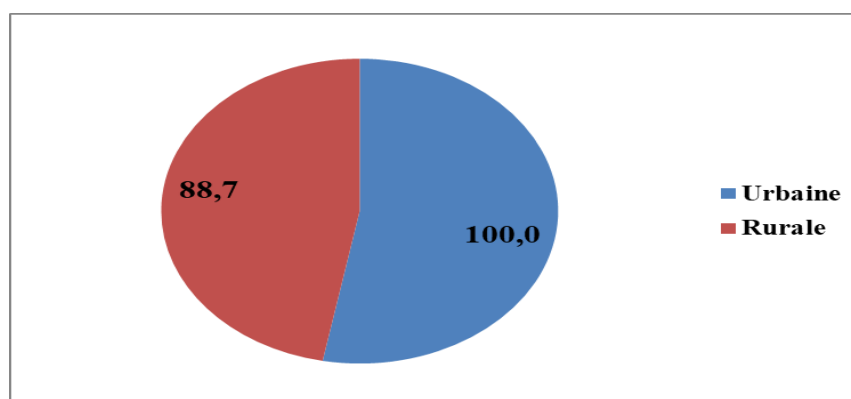
D'après les résultats produits par ScoreCard dans les localités échantillonnées de la commune de Guéré, les forages avec pompes à motricité humaine pour 64,60% constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable. Elle est la plus accessible par les ménages et garantit une eau potable ce qui devrait épargner les populations aux maladies hydriques. Cette source est suivie malheureusement des puits à ciel ouvert dont 50% qui constitue des points d'eau non potable. Les puits protégé et la source/rivière restent les sources d'approvisionnement en eau les moins utilisés de la commune.

De façon singulière, Il faut noter qu'en zone urbaine, il existe de même des forages avec pompe à motricité humaine (50%) ce qui encore plus efficace la qualité potable de l'eau dans cette strate de résidence.

Malheureusement les puits à ciel ouvert sont de l'ordre de 50% ce qui est un facteur de prolifération des maladies hydrique dans la commune de Guéré.

Pour la zone rurale, le plafond en termes d'infrastructure hydraulique sont les forages avec pompes à motricité humaine dont 64,80%. Les puits à ciel ouvert sont aussi malheureusement disponibles pour respectivement 34,80%. Ainsi, des efforts restent à fournir pour renforcer la gestion des points d'eau pour ce qui est des puits à ciel ouvert pour la fourniture d'une eau de qualité dans la commune de Guéré. Ces points d'eau utilisés par

les ménages sont soit de sources publiques ou de source privée comme consigner dans la figure ci-après.



Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Figure 3.1: Utilisation d'une source d'eau publique

Dans la commune de Guéré, tous les ménages de la zone urbaine declare utilisée une source publique d'approvisionnement en eau. Par contre, 88,70% des répondants déclarent la même chose en zone rurale. Tout compte fait, il faut noter la commune fournie d'immenses efforts pour construire des infrastructures hydrauliques publiques pour la satisfaction des besoins en eau des ménages. Parmi ces sources publiques d'approvisionnement il existe plusieurs types d'infrastructure dont la repartition selon l'utilisation par les ménages est consignée dans le tableau ci-après

Tableau 3.15: Utilisation d'une source d'eau publique

Strate de résidence	Principale source d'approvisionnement en eau				Total
	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	
Urbaine	25,0	,0	75,0	,0	100,0
Rurale	39,3	3,3	56,0	1,5	100,0
Total	39,1	3,2	56,3	1,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Quant aux ménages utilisant une principale source d'eau publique en zone urbaine dans la commune de Guéré, 75% des ménages sont connectés aux forages avec pompe à motricité humaine. Contre un quart qui utilisent les puits avec PMH Ce qui suppose que les ménages de la strate de residence urbaine sont exclues d'une potentielle maladie hydrique.

Parmi les ménages de la zone rurale, 56% utilise des forages avec pompe électrique. 39,10% reste connecté aux puits avec PMH. Seulement 3,30%, et 1,5% des ménages s'approvisionnent respectivement et principalement dans des puits avec PMH et des forages avec PMH. La commune est donc interpellée quant que faire se peut de renforcer la distribution de l'eau potable tant en zone urbaine qu'en zone rurale en rallongeant le réseau des forages électriques et la construction des forages à PMH.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Cette rubrique nous renseigne sur l'appréciation faite par les répondants sur l'accessibilité des sources d'approvisionnement. Cet accessibilité est appréhendée à partir du temps mis ou la distance parcourue pour se procurer l'eau auprès de la source d'approvisionnement la plus proche et de la disponibilité de l'eau à partir des sources d'approvisionnement présentes dans la commune; c'est-à-dire la fonctionnalité, le caractère saisonnier ou permanent et la fréquence allouée.

Tableau 3.16: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée				Total
			Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	
Urbaine	75,0	75,0	33,3	,0	66,7	,0	100,0
Rurale	72,3	81,6	39,9	2,8	55,7	1,6	100,0
Total	72,3	81,5	39,8	2,7	55,9	1,6	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Dans la commune de Guéré, 72,30% de ménages (75% des répondant de la zone urbaine et 72,30 de celle rurale) ont déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année et ce même pourcentage a accès à l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année. De ceux là, 81,50% déclare qu'il ont accès au point d'eau utilise tout au long de la journée.

Bien plus, la fréquence d'accessibilité journalière à une principale sources d'approvisionnement en eau présente des disparités. Ainsi, 55,90% (dont 66,70% en zone urbaine et 55,70% en zone rurale) des usagers des forage à pompe électrique y ont accès contre 39,80% (dont 33,30% en zone urbaine et 39,90% en zone rurale) des usagers des puits avec PMH. Seulement 1,60% (plus en zone rurale) des ménages utilisant les forage à PMH y ont accès à longueur de journée. Ce qui interpelle ici les COGES d'améliorer la qualité de l'offre dans les village de la commune. Tout compte fait, il faut savoir si la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement proportionnelle à la demande en eau.

Tableau 3.17: Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbaine	,0	100,0	,0	,0	100,0
Rurale	18,2	13,6	54,5	31,8	100,0
Total	17,4	17,4	52,2	30,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les ménages de la commune de Guéré ont des fréquences variées quant à la disponibilité des principaux points d’eau et la correspondance à leur besoin en eau. 17,40% des ménages en zone rurale déclarent que leurs fréquences correspondent à leur besoin. De ce fait, 17,40% de la proportion précédente y vont une fois par jour, 52,20 fréquente le point d’eau principal deux fois par jour et 30,40% le font trois fois par jour.

En milieu urbain par contre tous les ménages y vont une seule fois à la principale source d’approvisionnement en eau. Cette proportion prouve que l’eau est disponible et l’on se ravitaille en quantité pour éviter la saturation de ces points d’eau et en priver d’autres usagers. Toutefois, il faut tenir compte de l’entretien et de la maintenance de ces points d’approvisionnement.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

L’eau est disponible, lorsque les ouvrages hydrauliques fonctionnent et sont maintenus en état de bon fonctionnement. La mauvaise gestion de l’entretien et de la maintenance peut-être handicapant aussi bien sur la quantité des ouvrages hydrauliques et sur la qualité de l’eau. Cette partie traite de la disponibilité de l’eau liée à la maintenance et à l’entretien des ouvrages hydrauliques

Tableau 3.18 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d’eau utilisé

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d’eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d’un point d’eau					
		Moins d’une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Urbaine	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	57,5	43,7	36,7	10,8	3,8	5,1	100,0
Total	56,6	43,7	36,7	10,8	3,8	5,1	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Près de 57% de ménages de la commune déclarent une panne de la principale source d’eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois principalement en zone rurale. Parmi ces ménages 43,70% déclare une période de

remise en fonction de la source en panne « en moins d'une semaine ». Pour 36,70% des ménages, la réparation est intervenue « entre une semaine et un mois » tandis que pour 10,80% elle est intervenue « entre une semaine exclue et trois mois ». Par contre, 5,10% de ménages déclare que le point principal point d'eau n'est pas encore remis en service. Ce qui pénalise à priori ces ménages. Il est donc impératif d'identifier ces points d'eau pour pouvoir les remettre en service. Le pourcentage de déclaration de panne interpelle un système de maintenance préventif et un système d'organisation qui anticiperait sur les multiples pannes. Ce qui interpelle encore les différents comités de gestion de ces principaux points d'approvisionnement en eau pour que les différents acteurs impliqués puissent agir en faveur de la réparation et la gestion durable de ces ouvrages hydrauliques.

Tableau 3.19: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	Etat	Elite	Comité de gestion	Chef de village / quartier	CAMWATER /SNEC/CDE	Autres partenaires
Urbain	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rural	26,5	,4	4,4	37,8	18,5	1,1	1,8
Total	26,2	,4	4,3	37,3	18,3	1,1	1,8

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

En milieu rural de la commune de Guéré, les principaux points d'approvisionnement en eau ont été remis en service par la commune selon plus d'un quart des ménages. Ensuite, le COGES et le chef de village l'ont aussi fait selon respectivement de 37,80% et 18,50% des ménages. Ce dynamisme est à renforcer par les autres acteurs clés. L'élite s'est aussi souvent intervenue dans la réparation du principal point d'eau selon 4,40% des ménages de la commune de Guéré.

Tableau 3.20: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Urbain	50,0	25,0	,0	50,0	,0
Rural	19,6	27,3	1,8	74,5	2,2
Total	20,1	27,2	1,8	74,2	2,2

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

En milieu urbain, les partenaires connexes qui interviennent dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau selon les résultats de l'étude sont:

- La commune selon deux quart des ménages;
- La CAMWATER selon un quart des ménages ;
- La communauté selon 50% des ménages ;

En zone rurale, les protagonistes dans la gestion, l'entretien et la maintenance durable du principal

point d'approvisionnement en eau sont entres autres:

- Le COGES selon 19,60% des ménages enquêté dans cette strate de résidence;
- La commune selon 27,30 % des ménages ;
- La communauté selon trois quart des ménages ;
- D'autres partenaires à l'instar des ONG, des OSC interviennent aussi selon 2,2%, des ménages enquêtés

Pour assurer le suivi, la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau dans la commune de Guéré, un mécanisme de contribution financière est mis en plan par les different acteurs comme contenu dans le tableau ci dessous.

Tableau 3.21 : Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES
Urbaine	50,0
Rurale	16,4
Total	16,8

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Selon le tableau ci dessus, deux quart des ménages en zone urbaine contribue financièrement pour la gestion durable du principal point d'eau. Cette proportion est de 16,40% en zone rurale. La fréquence de ces contributions est soit journalière, soit hebdomadaire, soit mensuelle, soit trimestrielle ou encore annuelle. Pour certains ménages le montant moyen est élevé par rapport à leur revenu.

Tableau 3.22: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Strate de résidence	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES		
			Jour	Mois	Total
Urbaine	2400,0	,0	,0	100,0	100,0
Rurale	21908,9	33,3	6,7	93,3	100,0
Total	21078,7	31,9	6,4	93,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Pour mesurer le coût et la qualité des services de l'hydraulique, il faut tenir compte de la fréquence de cotisation. Environ 16,80% de ménages payent l'eau de la principale source publique. Le montant moyen annuel déclaré est de 2400 F CFA. Le montant dépensé pour l'eau est élevé pour 31,90% des ménages et principalement en zone rurale. Ce qui interpelle à trouver des palliatifs. Ainsi, 93,60% de ménages font une

contribution mensuelle (dont tous les ménages de la zone urbaine et 93,30% de ceux en zone rurale) contre 6,40% des ménages qui optent pour une contribution journalière. Ces modalités sont à encourager car elles garantissent le fonctionnement efficace des COGES.

Il faut noter aussi dans la caractérisation des points d'eau vis-à-vis des ménages sur l'accessibilité, la distance moyenne à parcourir pour y accéder.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Tableau 3.23: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement en eau

Strate de résidence	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau
Urbaine	540,0	10,5	18,5	15,3
Rurale	3706,3	8,0	11,8	17,7
Total	3660,9	8,1	11,9	17,7

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Le tableau ci-dessus contient les résultats de l'étude sur l'accessibilité à la principale source d'approvisionnement en eau dans la commune de Guéré. Pour la strate de résidence urbaine les ménages parcourent en moyenne 540 mètres en 11 minutes pour se rendre à la principale source publique d'approvisionnement en eau. Parce que ces ménages trouvent en moyenne seize personnes à ce point d'eau ils déclarent 19 minutes en moyenne pour attendre leurs tours de ravitaillement. Ce parcours et ces amas de personne à ce point d'eau peuvent être réduites si des points d'eau supplémentaires sont construits dans la commune.

Pour le milieu rural, les ménages parcourent en moyenne 3706,3 mètre en huit minutes pour arriver à leur point principal d'approvisionnement en eau. Pour 18 personnes environ trouvées à ce point d'eau, les ménage ont déclaré attendre pendant dix-huit minutes environ pour pouvoir se ravitaillé à leur tour. Ce qui interpelle encore les acteurs de développement local à la vulgarisation des points d'eau pour faciliter d'avantage l'accès à l'eau potable. Tous les ménages n'ont pas le même sens d'appréciation de la qualité du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau. Les résultats de cette étude sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 3.24:Appréciation du service rendu par cette source publique d’approvisionnement en eau

Strate de résidence	Répartition des ménages selon l’appréciation du service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau					
	Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbaine	25,0	25,0	25,0	,0	25,0	100,0
Rurale	10,2	44,7	29,1	11,6	4,4	100,0
Total	10,4	44,4	29,0	11,5	4,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Le tableau ci-dessus présente les résultat de l’étude portant l’appréciation sur la qualité de service rendu par la principale source d’approvisionnement en eau. Des avis sont mitigés dans les ménages de la commune de Guéré tant bien en milieu urbain que rural.

Ainsi, 44,40% de ménages (25% de la zone urbaine et 44,70% de la zone rurale) déclare que le service rendu par la source publique d’approvisionnement en eau est « bon ». Pour 29% de ménages le service est « très bon ». Les efforts sont donc à fournir dans ce sens pour renforcer la très bonne satisfaction de tous les ménages. Seulement 4,70% de ménages de la commune trouvent le service de « très mauvaise qualité »

Il faut donc diagnostiquer les sources d’insatisfaction pour les corriger promptement et offrir le bien être aux ménage de la commune de Guéré. Cette insatisfaction est souvent due à la mauvaise qualité de l’eau. Les proportions des ménages qui caractérisent la principale source d’approvisionnement sont contenues dans tableau ci-dessous.

Tableau 3.25: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l’eau de la principale source d’approvisionnement en eau		
	A une d’odeur	A un goût	A une couleur
Urbaine	50,0	25,0	75,0
Rurale	32,0	34,5	32,7
Total	32,3	34,4	33,3

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Pour mesurer le coût et la qualité des services de l’hydraulique, il faut tenir compte des variables axées sur la couleur, le goût et sans doute le prix de l’eau. Selon l’OMS, pour qu’une eau soit qualifiée de potable, elle doit satisfaire à des normes relatives aux paramètres organoleptiques (odeur, couleur, turbidité, saveur), physico-chimiques (température, potentiel d'hydrogène (PH) etc.), microbiologiques (coliformes fécaux et totaux streptocoques fécaux etc.), des substances indésirables et toxiques (nitrates, nitrites, arsenic, plomb, hydrocarbures etc.). Pour chaque paramètre, des valeurs limites à ne pas dépasser sont établies.

La qualité d’eau utilisée dans les localités est fonction de la source. Etant donné que la plupart des ménages ont pour principale source d’approvisionnement l’adduction en eau potable en zone urbaine et les forages avec pompe à motricité humaine en zone rurale; pour lequel on a un minimum de traitement régulier qui est pris

parce qu'il est protégée et traitée, 32,30% de ménages trouvent une eau avec une odeur, 34,40% de ménages la trouvent ayant un goût et 33,30% de ménages la trouvent ayant une couleur. Ces statistiques tirent la sonnette d'alarme quant au processus de construction des ouvrages hydrauliques qui doivent être suivi de près. Face à cette insatisfaction, les ménages de la commune ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Tableau 3.26: Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		(Maire Commune)	Etat (Sectoriels)	Elite	COGES	Chef de village	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Urbaine	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	30,0	67,7	12,9	11,8	44,1	49,5	2,2	3,2	,0	36,6
Total	29,6	67,7	12,9	11,8	44,1	49,5	2,2	3,2	,0	36,6

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Selon le tableau ci-dessus, 29,60% de ménages ont exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Les besoins exprimés ont été satisfait seulement pour 36,60% de ménages l’ayant exprimé. Notons que les besoins exprimés sont orienté vers plusieurs canaux.

Les ménages se sont adressés à plusieurs entités ce qui laisse penser qu’il n’existe pas un canal connu, officiel et formel d’expression et de requête en général. Ce canal doit être créé et la population éduquée. En ce qui concerne le secteur d’eau, le maire et le chef de village/quartier sont les plus habileté à gérer leur problème d’eau.

Il faut noter que seuls les ménages de la zone rurale ont exprimé le besoin en matière d’approvisionnement en eau. Ainsi, 67,70% des ménages ont déposé un plaidoyer pour l’acquisition d’un point d’approvisionnement chez le Maire. Près de deux quart l’on fait respectivement au COGES et au chef du village. Bien plus, 12,90% et 11,80% des ménages l’on adressé respectivement à un sectoriel et à l’élite. Aussi, 2,2% ont interpellé le garant de l’eau (CAMWATER). Ce qui renseigne sur le besoin impératif dans la multiplication des points d’approvisionnements en eau supplémentaires et de bonne qualité.

En outre, certains ménages de la commune de Guéré ne sont pas satisfaits du point d'eau principal pour diverses raisons. Les proportions sont consignées dans les graphiques suivants :

Tableau 3.27: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Strate de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Plus de trois mois	Total
Rurale	,4	88,9	11,1	100,0
Total	,4	88,9	11,1	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Des ménages ont exprimé le vœux d'acquiescer un point d'approvisionnement en eau supplémentaire. De ceux ayant reçu une réponse favorable, 89% l'ont eu à moins de trois mois et 11% en plus de trois mois. Ce plaidoyer vient à la suite d'une insatisfaction en lien avec le principal point d'eau existant. Le récapitulatif des avis est consigné dans le tableau.

Tableau 28: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Strate de résidence	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :							
	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Urbaine	75,0	66,7	66,7	66,7	33,3	33,3	33,3	,0
Rurale	60,0	22,0	34,4	44,6	28,0	22,0	16,1	2,2
Total	60,2	22,8	34,9	45,0	28,0	22,2	16,4	2,1

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Dans la commune de Guéré, 60,20% de ménages (96,30% en zone urbaine et 84,10% en zone rurale) n'est pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. Plusieurs raisons expliquent cette non-satisfaction.

Entre autres: l'éloignement du point d'eau, la qualité de l'eau, les points d'approvisionnement en eau, la gestion du point d'eau, le coût et la maintenance.

Les principales raisons d'insatisfaction des ménages sont l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau pour 45% de ménages enquêtés et la mauvaise qualité de l'eau pour 34,90%. Des actions concrètes de construction des points d'eau supplémentaire sont un gage du bien être dans la commune de Guéré.

Toutefois, des ménages ont proposé des types d'action à mener pour réduire ces facteurs d'insatisfactions.

Ce plaidoyer vient à la suite d'une insatisfaction en lien avec le principal point d'eau existant. Le récapitulatif des avis est consigné dans la section ci-après.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Les attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau sont nombreuses et proportionnelles à l'expression de non satisfaction mentionnée au paragraphe précédent. Cette rubrique orienté vers les solutions et les actions internes à mener pour combler la non-satisfaction.

Tableau 3.29 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potable
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau				Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser	
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans la COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité impactant la qualité de l...	
Urbaine	50,0	50,0	100,0	50,0	50,0	25,0	50,0	25,0	50,0	25,0	,0
Rurale	68,4	46,8	55,8	33,9	36,5	24,2	20,3	15,8	18,1	16,1	,0
Total	68,2	46,8	56,4	34,1	36,6	24,2	20,7	15,9	18,5	16,2	,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les solutions internes envisageables militent en faveur de la rénovation du secteur de l'hydraulique dans toute sa totalité. Pour cela, certaines actions peuvent être faites, à l'instar de Contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire pour 68,20%, plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.) pour 56,40% pour la construction des points d'eau supplémentaire dont (50% en zone urbaine et 68,40% en zone rurale). Et bien d'autres actions comme: la donation du site de construction d'un point d'eau (50% en zone urbaine et 46,80% en zone rurale) ; le plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc.) (tous les ménage de la zone urbaine et 55,80% en zone rurale); la redynamisation/mise en place du COGES (50% en zone urbaine et 59,90% en zone rurale); la Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau (50% en zone urbaine et 36,50% en zone rurale); l'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES (25 % en zone urbaine et 24,20% en zone rurale); le suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES (50% en zone urbaine et 20,30% en zone rurale) la facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point

d'eau (25% en zone urbaine et 15,80% en zone rurale); la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité (50% et 18,10%); la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau (25% et 16,10%).

III.3 Services de santé

La santé est un domaine sensible qui nécessite une intervention précise pour sa gestion soit par les pouvoirs publics, soit par les organes spécialisés. C'est dans cette perspective que le ScoreCard l'a identifié comme un secteur indispensable au développement des conditions physiologiques des populations locales. Mais, dans ce secteur, les différentes composantes concernées par l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique sont axées sur la disponibilité et utilisation des services de santé, l'appréciation des coûts, qualité et autres services relatifs aux soins de santé par les ménages et les raisons d'insatisfaction ainsi que les principales attentes exprimées par la population.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Dans la commune de Guéré, les ménages fréquentent l'hôpital de district, les CSI. L'appréciation de l'usage est présentée dans cette section.

Tableau 3.30: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Strate de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge		
	Publique	Privé Confessionnel	Total
Urbaine	100,0	,0	100,0
Rurale	97,7	2,3	100,0
Total	97,8	2,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Différentes structures sanitaires existent dans la zone d'intervention du ScoreCard dans la commune de Guéré. Les centres de santé intégrés publics; les CMA et les centres de santé privés sont les types de formations sanitaires que l'on peut avoir. Les centres de santé intégrés publics sont les formations sanitaires les plus fréquentées car 97,80% de ménages y fréquentent et seulement 2,2% de ménages fréquentent les formations sanitaires privées confessionnelles. Les raisons de choix des formations sanitaires privées sont diverses.

Tableau 3.31: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Strate de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Rurale	85,7	14,3	,0	28,6	14,3	,0	,0
Total	85,7	14,3	,0	28,6	14,3	,0	,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Seul les ménages de la zone rurale fréquentent une formation sanitaire privée. Les raisons de ce choix

sont diverses; plus de 80% de ménages évoque la distance, 28,60% parle de la qualité des soins dans ces services. Il faut aussi dire que 14,30% de ménages donnent comme raison la disponibilité du personnel. Toutefois, compte tenu de la faible couverture de la commune par les formations sanitaires privées, les ménages se rendent dans les formations sanitaires publiques.

Tableau 3.32: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Strate de résidence	CS/CSI	Hôpital / CMA	Hôpital de District	Total
Urbaine	50,0	25,0	25,0	100,0
Rurale	68,2	14,6	17,2	100,0
Total	67,9	14,7	17,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les ménages de Guéré fréquentent les formations sanitaires publiques pour se faire soigner. Ainsi, 67,90% de ménages vont dans les CS/CSI 50% (en zone urbaine et 68,20% en zone rurale) qui y existent. 14,70% se rendent à l'hôpital au CMA et plus, 17% de ménages fréquente l'hôpital de district.

Tableau 3.33: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Urbaine	4375,0	36,3
Rurale	5464,8	196,3
Total	5450,8	194,2

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les ménages de Guéré ont des avis mitigés quant à la distance d'un ménage par rapport à la principale formation sanitaire fréquentée et le temps mis pour l'atteindre. Les ménages du milieu urbain parcourent en moyenne 4375 mètre pour atteindre cette formation sanitaire ce en 37 environs. Ceux de la strate rurale par contre parcourent 5465 mètres en 197 minutes' environs pour se rendre dans la principale formation sanitaire publique qu'il fréquente. Quoique cette distance soit courte ou longue, ces ménages sont souvent confrontés à l'insuffisance voire l'inexistence du petit matériel y utilisé.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Strate de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Urbaine	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	75,0	,0
Rurale	86,7	93,8	91,2	90,3	84,4	83,4	74,4	78,9	72,4	,0
Total	86,9	93,9	91,3	90,4	84,6	83,7	74,7	79,2	72,4	,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Parmi les ménages qui ont utilisé la formation sanitaire la plus proche pendant la période d'observation, tous ceux de l'espace urbain ont trouvé disponible le petit matériel à l'instar des ciseaux, seringues, alcools, coton la bétadine, le thermomètre, le tensiomètre et la balance. Bref, plus du trois quart de ménages enquêtés enquêtés en zone rurale a trouvé le petit matériel disponible. Quant aux soins d'aucuns trouvent que les frais sont au-delà de leur revenu.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

La disponibilité et l'utilisation des services de santé nécessitent que soit abordée la question du prix et de la qualité des services sanitaires. Cette rubrique nous permet d'évaluer l'accessibilité au service de santé par rapport au coût. Pour cette section, les questionnaires ont été administrés aux membres du ménage qui ont utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche pendant la période d'observation (12 derniers mois) de l'enquête.

Tableau 3.35: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d' autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l' obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	8050,0	50,0	,0	50,0	25,0	25,0	100,0
Rural	5869,4	52,9	26,6	46,1	49,4	4,5	100,0
Total	5897,3	52,9	26,3	46,2	49,0	4,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré2022

Parmi les ménages ayant utilisé la formation sanitaire la plus proche pendant la période d'observation (au cours des 12 derniers mois) de l'enquête, les ménages ont payé en moyenne 5897,3 F CFA pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. De ces ménages, 52,90% déclare que le montant moyen payé pour une consultation ordinaire est élevé. Bien plus, 26,30% de ménages déclare avoir payé d'autres frais non autorisés. Cette situation est interpellatrice.

Le jugement porté sur l'accueil du personnel soignant ne sont pas en marge de cet appréciation de la qualité des service dans les formations sanitaire de la commune de Guéré. Ainsi, 49% trouvent l'accueil passable contre seulement 4,80% qui le trouve mauvais. C'est d'ailleurs pour cette raison que les usagers apprécient chacun à sa juste valeur le service rendu par les formations sanitaires.

Tableau 3.36: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Urbain	8050,0	50,0	,0
Rural	5869,4	52,9	26,6
Total	5897,3	52,9	26,3

Source: Enquête CCAP2, Guéré2022

Les ménages de Guéré une fois rendu dans la principale formation publique fréquentée pour l'obtention des soins payent en moyenne 8050 Fcfa en zone urbaine et 5869 Fcfa en zone rurale pour la consultation ordinaire. Respectivement deux quarts des ménages trouvent que ces coûts ordinaires moyens sont élevés. Outre ces montants payez pour la plupart de temps à la caisse ou en pharmacie, 26,60% des ménages de la zone rurale déclarent que d'autres frais supplémentaires obligatoires sont exigés lors de la consultation il s'agira ici pour le sectoriel de la santé de sensibiliser le son personnel pour éviter à l'avenir cette mauvaise foi. C'est d'ailleurs pour cette raison que les usagers apprécient chacun à sa juste valeur le service rendu par les formations sanitaires.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Pour mettre en exergue l'appréciation des services sanitaires, nous allons focaliser notre étude sur la disponibilité des médicaments pour les maladies fréquentes et la resolution des problèmes de santé dans la principals formation sanitaire fréquentée.

Tableau 3.37: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	75,0	50,0
Rural	68,8	71,4
Total	68,9	71,2

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Pour ce qui est de l'appréciation de la qualité des services par les ménages, 75% en zone urbaine déclarent la disponibilité fréquente des médicaments sollicités après consultation. Et ainsi, deux quart de ces ménages affirment trouver une solution à leur problème dans cette principale formation sanitaire.

En zone rurale, 68,80% des ménages trouvent disponible les médicaments mais 71,40% reconnaissent que leur problème est résolu dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Ce qui donne à constater un faible ravitaillement des pharmacies en zone rurale. Cet aspect en plus d'autres facteurs concourent à la non satisfaction des ménages à Guéré.

Tableau 3.38: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Urbaine	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rurale	7,5	82,6	60,9	65,2	47,8	52,2	56,5	43,5	56,5	47,8	,0
Total	7,4	82,6	60,9	65,2	47,8	52,2	56,5	43,5	56,5	47,8	,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Dans la commune de Guéré, 7,40% des ménages sont non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Ceci s'explique par plusieurs raisons évoqué par les ménages.

Parmi ces 7.40% de ménages non satisfaits, on donne principalement comme raison l'éloignement des formations sanitaires (82,60%). Cette enquête a permis aux ménages de se prononcer sur leur satisfaction dans le domaine de santé et sur les aspects tels que, la qualité des services offerts, la disponibilité des formations sanitaires, les personnels de la formation sanitaire, la gestion de la formation sanitaire et sur le Coût de l'accès aux soins de santé. En toute âme et honneur, les ménages de Guéré envisagent des actions pour pallier ces facteurs de non satisfactions.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3.39: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Strate de résidence	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		Autres à préciser
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbaine	25,0	50,0	50,0	25,0	25,0	50,0	50,0	50,0	25,0	,0	25,0	25,0	,0
Rurale	50,3	59,1	54,5	40,9	26,9	25,0	22,4	22,7	14,9	10,1	13,3	8,8	,3
Total	50,0	59,0	54,5	40,7	26,9	25,3	22,8	23,1	15,1	9,9	13,5	9,0	,3

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les actions des populations en matière de service de santé permettent d'améliorer la pertinence de l'offre des services dans la commune de Guéré et ainsi corriger leur non satisfaction présentée plus haut. On peut citer comme différentes actions, Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires, Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles, Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires. Les ménages ont exprimés des actions à entreprendre en vue d'améliorer l'offre de soins des services de santé. Il s'agit notamment de la création des formations sanitaires supplémentaires qui reste la principale attente en matière de service de santé pour plus de 59% de ménages, le plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires pour 40,70% de ménages, le plaidoyer pour le respect des normes sectorielles pour 50% de ménage dans la commune de Guéré.

L'extension de cette étude s'est aussi faite dans les services de l'éducation des enseignements de base et celui des enseignements secondaires dans la commune de Guéré.

Les ménages de Guéré ont émis des idées d'actions à entreprendre pour entraver ou mieux éradiquer ces facteurs d'insatisfaction dans les services de santé publique. Ces actions concourent à l'amélioration de ces services. Il s'agit de :

III.4 Services de l'éducation

Dans la commune de Guéré, il existe plusieurs ordres d'enseignement dans le cycle maternel, primaire, secondaire et professionnel. Les deux strates de résidence dont celle urbaine et rurale connaissent une répartition mitigée quant à la scolarisation des enfants issus des ménages de ladite commune.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.40: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de Résidence	Maternel		Primaire				Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Professionnelle		Total			
	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Rurale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les ménages dans la commune de Guéré envoient leurs enfants essentiellement dans les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel public. Cette situation a été reconnue par tous les ménages de la zone rurale pour le maternel public, le primaire public, le secondaire public et la formation professionnelle. Quelques ménages de Guéré ont une préférence des établissements privés pour la scolarisation de leur progéniture. Les raisons qui expliquent ce choix sont divers et variées. Tous les ménages (en zone urbaine et rurale) ayant un penchant pour le secteur éducatif privé donne raison à la qualité de l'éducation est de bonne qualité. Bien plus, deux quart des ménages du milieu urbain donnent l'éloignement et coût comme autre raisons de cette préférence. En outre, malgré cette préférence, il existe à proximité du milieu de résidence de certains ménages un établissement scolaire public.

Tableau 3.41: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	,0	21,3	21,0	60,6	39,4	100,0
Primaire	,0	61,6	60,8	89,0	11,0	100,0
Secondaire	,0	23,5	23,2	72,3	27,7	100,0
Formation professionnelle	,0	13,5	13,4	50,0	50,0	100,0
Total	,0	30,0	29,6	73,5	26,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans la commune de Guéré, les ménages déclarent l'existence des établissements scolaires public et dont la proximité est raisonnable. Ainsi, 29,60% (21%

pour le cycle maternel, 61% pour le primaire, 23,50% pour le secondaire et 13,40% pour la formation professionnelle) de ménages déclare l'existence d'un établissement public dans leur village. Bien plus, deux quart des ménages ruraux déclare la disponibilité dans le village d'une école primaire publique.

Il faut noter que près de trois quart des ménages affirment que ces établissements disponibles dans leur village sont à proximité de leur ménage. Par contre, plus d'un quart des ménages déclare que ces établissements d'enseignement public sont éloigné d'eux. Il faut renforcer et redynamiser ces établissements scolaires publics pour fournir une éducation compétitive aux populations de Guéré. Pour cela il faut les rendre accessible à toutes et à tous.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.42: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de residence			
	Urbain		Total	
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	32,8	,9	32,4	,8
Primaire	2518,3	42,1	2486,2	41,6
Secondaire	945,7	41,5	933,6	41,0
Formation professionnelle	3235,5	1,4	3194,3	1,3
Total	1683,1	21,5	1661,6	21,2

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Les ménages de la commune de Guéré ont dans la strate de résidence rurale des établissements scolaire publique (maternel, primaire, secondaire et formation professionnelle) qu'ils fréquentent. Ces derniers parcourent respectivement 33 mètres, 2518 mètres, 946 mètres et 3236 mètres en moyenne et ce en respectivement moins d'une minute, 42 minutes et 41 minutes et une minute et demi à pieds pour s'y rendre. Ces établissements sont caractérisés dans la section suivante.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.43: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement disponible	Cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	4,8	4,2	4,5	1,9
Primaire	40,0	27,4	16,8	9,7
Secondaire	19,7	18,7	19,0	,0
Formation professionnelle	,0	,6	,6	,0
Total	16,1	12,7	10,2	2,9

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Dans la commune de Guéré, les ménages fréquentent les établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel qui ont chacune des caractéristiques variées. Pour 4,80% des

ménages, l'école maternelle fréquenté est à cycle complet, a une salle de classe par niveau, a des bancs disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Cette proportion est un véritable challenge s'il faut promouvoir une éducation de qualité. Au total, 16,10% des ménages déclare que les cycles d'enseignement disponible sont à cycle complets, 12,70% ont au moins une salle de classe par niveau et 10,20% on des bancs disponibles pour faire asseoir tous les élèves. Aussi la distribution des livres scolaire est déclarée par 2,90%.

Tableau 3.44: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	143,1	64,7	23,5	11,8	100,0
Primaire	59,9	40,8	37,6	21,7	100,0
Secondaire	62,7	55,8	35,1	9,1	100,0
Formation professionnelle	113,5	50,0	50,0	,0	100,0
Total	66,8	47,0	36,0	17,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

L'offre en service d'éducation se caractérise aussi par le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans les établissements et l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe dans ces établissements. De façon générale la moyenne des élèves par salle de classe est de 69 élèves dont (142 élèves pour la maternelle, 60 élèves pour le primaire, 63 élèves pour le secondaire, 114 élèves pour la formation professionnelle). 47% de ménages déclare que les enseignants sont réguliers dans les cycles établissement fréquentés par leurs enfants. 17% déclare l'irrégularité de enseignant ce qui l'un des facteurs de l'echec scolaire. Il faut donc organiser un suivi minitieux pour le personnel enseignant.

L'APEE qui encadre les parents d'élèves dans les établissements scolaires dans la commune de Guéré s'est fixé des principes et des objectifs. Malheureusement certains ménages ne respectent guère ces derniers. Plusieurs raisons expliquent selon eux leurs absences aux réunions. Ces proportions sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence et selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	,6	50,0	50,0	50,0	,0	,0
Primaire	13,1	51,2	43,9	43,9	9,8	14,6
Secondaire	6,1	31,6	26,3	42,1	5,3	26,3
Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Total	4,9	45,2	38,7	43,5	8,1	17,7

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Selon les résultats consignés dans le tableau ci-dessus, seuls les ménages du cycle d'enseignement de la formation professionnelle assistent tous aux réunions de l'APEE dans la commune de Guéré. Ainsi, 13,60% de ménages dans le cycle primaire et 6,10% dans le cycle secondaire ne participent pas aux réunions d'APEE. C'est un manquement grave à la parole des parents donnée pour soutenir le gouvernement Camerounais dans la compétitivité scolaire. Toutefois, ces ménages tiennent pour raisons le non-respect des horaires de réunion (45% de ménage), la durée des réunions (38%), les réunions à titre informatif et non d'échanges pour 43,50% de ménages. Plus de 17% des ménages évoque d'autres raisons. De ce qui précède, il est très important de redynamiser le bureau de l'APEE et impliqué de façon raisonnable tous les ménages de la commune de Guéré. Il est tout de même aussi important de faire une analyse des coûts et celle de la gestion d'ouvrage de l'école pour compléter ces raisons sus-évoquées.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Le coût de la scolarité dans les cycles d'enseignement de Guéré dépend de la situation de chaque établissement. La synthèse des coûts moyens sont les suivants :

Tableau 3.45: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement disponible	Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Montant de l'inscription	Montant de l'APEE	Montant total des autres frais	Elevé	Raisonnaable	Faible	
Maternel	3570,6	1979,4	2588,2	70,6	29,4	,0	3,2
Primaire	898,1	1343,6	1573,2	38,2	59,9	1,9	7,6
Secondaire	9809,1	6270,1	5911,7	68,8	31,2	,0	6,4
Formation professionnelle	33750,0	27250,0	30000,0	50,0	50,0	,0	,3
Total	4049,4	3090,5	3186,6	49,8	49,0	1,2	4,4

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

La quasi-totalité de ménages paye les frais exigible pour l'éducation quelque soit le cycle. Selon le cycle les dépenses moyenne des ménages pour l'éducation des enfants varie de 4049,4 FCFA pour l'inscription, 3090,5 FCFA pour l'APEE et 3186,6 FCFA pour le montant total des autres frais.

En effet, 49,80% de ménages trouve élevé les frais de scolarité (70,60% de ménages pour la maternelle, 38,20% pour le cycle secondaire, 68,80% pour le secondaire, 50% pour la formation professionnelle). Seulement 1,2% de ménages de la commune trouvent ces frais faible.

Bien plus, 4,70% de ménages ont payé autre chose en plus des frais d'APEE dans le cycle primaire. Des investigations sont à faire dans ce sens par le sectoriel car l'Etat camerounais ayant déclaré la gratuité de ce cycle d'enseignement. Plusieurs acteurs interviennent dans la réfection des ouvrages endommagés dans les cycles d'enseignement de la commune de Guéré

Tableau 3.46: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés					
	APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres acteurs
Maternel	3,5	1,3	1,3	1,6	2,9	,0
Primaire	38,9	23,2	7,0	6,4	5,1	,3
Secondaire	21,3	8,9	3,2	4,1	4,1	,0
Formation professionnelle	,3	,0	,0	,0	,3	,0
Total	16,0	8,4	2,9	3,0	3,1	,1

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Le tableau 3.27 récapitule la proportion des ménages ayant déclaré que les ouvrages endommagés dans ces établissements ont été réfectionnés par l'un des acteurs. Il faut noter que 16% des ménages déclarent que c'est l'APEE qui réfectionne les ouvrages endommagés dans les établissements de la commune de Guéré. De même, le maire joue un rôle crucial dans la gestion de ces ouvrages à l'école primaire et au secondaire respectivement selon 42,20% et 8,90% des ménages de la commune. Ce dynamisme doit être renforcé et transporté à dans l'école de formation professionnelle. D'autres acteurs sont aussi impliqués. Outre tout ces efforts concertés par les acteurs, certains ménages ne sont toujours pas satisfaits. De tous ça, il existe des ménages non satisfaits des services de l'éducation.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.47 : Proportion des ménages non satisfait des services de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	,0
Primaire	12,1	47,4	63,2	65,8	55,3	39,5	50,0	76,3	73,7	47,4	28,9	2,6
Secondaire	2,9	88,9	55,6	44,4	55,6	22,2	33,3	77,8	44,4	44,4	44,4	,0
Formation professionnelle	,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	3,9	55,1	61,2	61,2	55,1	36,7	46,9	75,5	67,3	49,0	32,7	4,1

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Parmi les ménages enquêtés, 3,90%, Les raisons d'insatisfaction concernent uniquement le cycle primaire et le cycle secondaire. Les raisons d'insatisfaction de 2,6% de ménages se mesurent par l'éloignement des services d'éducation et insuffisance des écoles (55,10%) ; insuffisance de salles de classe et insuffisance d'équipements (61,20%) ; l'assiduité du personnel (36,70%), la ponctualité du personnel (46,90%), l'absence de distribution de manuels scolaires (67,30), le mauvais résultats et le coût élevé de la scolarité (32,70%).

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3.48: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres
Maternel	3,8	4,1	4,1	3,2	2,2	2,2	,0
Primaire	26,1	32,2	26,8	15,9	19,7	20,7	1,3
Secondaire	13,1	16,6	13,1	10,5	12,1	10,5	,6
Formation professionnelle	,3	,6	,6	,3	,6	,3	,0
Total	10,8	13,4	11,1	7,5	8,7	8,4	,5

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.36 présente le résumé des actions envisagées par les ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service de l'éducation dans la commune de Guéré. 10,80% des ménages s'engagent à

octroyer une prime d'excellence respectivement aux apprenants. De même, 13,40% des ménages s'engagent à sensibiliser les enseignants sur la conscience professionnelle. Ces actions s'étendent jusqu'à la restauration de l'autorité des enseignants pour 7,50%. Il faut aussi noter qu'8,40% des ménages de Guéré s'engagent à plaider pour l'affectation du personnel enseignant dans les cycles d'enseignement.

Tableau 3.49: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indisciplinés	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	4,8	1,6	3,2	3,8	2,9	2,2	1,3	,6	1,0	,0
Primaire	42,4	20,4	23,6	22,6	14,6	14,3	9,6	13,7	9,6	,0
Secondaire	20,1	9,2	11,1	12,1	7,6	6,4	6,1	7,3	7,0	,0
Formation professionnelle	,6	,3	,3	,3	,6	,0	,0	,0	,0	,0
Total	17,0	7,9	9,6	9,7	6,4	5,7	4,2	5,4	4,4	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Plusieurs ménages de Guéré affirment pouvoir s'engager au niveau communautaire pour l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Ainsi, 17% des ménages comptent participer aux activités de l'école, 7,90% optent pour donner une prime aux meilleurs enseignants contre 7,7 % qui déclarent dénoncer les enseignants indisciplinés. Si toutes ces activités sont respectées à la lettre, se sera un plus pour le secteur éducatif dans la commune de Guéré.

III.5 Fourniture des services communaux

Dans la commune de Guéré, les différents services que cette institution offre aux populations sont l'établissement des actes de naissance, de mariage et de décès. La légalisation des copies des documents officiels, la délivrance des documents d'urbanisme, l'aménagement des voiries, la gestion des déchets, des espaces verts et de loisir, le transport public, l'éclairage public, l'aménagement des aires de jeux, l'authentification des documents. En outre la Mairie délivre les permis de bâtir et le certificat de domicile, enfin procède à la validation des plans de localisation.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Parmi les services offerts par la commune de Guéré, L'établissement d'actes de naissance, l'éclairage public et la Certification de copie de documents officiels restent les services les plus sollicités. Les autres services sont rarement ou pas sollicités.

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal							
			En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	22,3	17,5	42,9	2,9	1,4	8,6	11,4	15,7	17,1	100,0
Acte de décès	4,8	4,5	46,7	,0	13,3	13,3	13,3	13,3	,0	100,0
Acte de mariage	2,2	2,2	14,3	14,3	14,3	14,3	28,6	14,3	,0	100,0
Légalisation des documents officiels	3,2	2,9	10,0	,0	70,0	20,0	,0	,0	,0	100,0
Délivrance de document d'urbanisme	1,9	,6	16,7	,0	33,3	,0	,0	33,3	16,7	100,0
Aménagement des voiries	,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
Gestion des déchets	,3	,3	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0
Aménagement des espaces vert et de loisir	1,3	,6	50,0	,0	25,0	,0	,0	25,0	,0	100,0
Transport public	,6	,6	50,0	50,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Eclairage public	1,9	1,3	33,3	,0	16,7	,0	,0	16,7	33,3	100,0
Aménagement des aires de jeux	,0	,3	50,0	50,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Certificat de domicile	,0	,0								
Validation des plans de localisation	,3	,3	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Authentification des documents	,3	,3	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
Informations	,6	,6	,0	,0	50,0	,0	,0	50,0	,0	100,0
Autres	,6	,3	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Parmi les 22,90% de ménages ayant sollicités l'établissement de l'acte de naissance, 17,50% de ménages trouvent l'accueil de service bon mais malheureusement 42,90% de ces ménages sont toujours en attente de résultat. Ce qui explique vraiment une lourdeur dans l'établissement de l'acte de naissance. Pour les 3,20% de ménages ayant sollicités la légalisation de documents officiels, 2,90% trouve l'accueil de service bon et 70% de ménages l'a obtenu en une heure. Les services d'aménagement de la voirie a pris au moins un an pour satisfaction et celui d'aménagement des aires de jeux sollicités est pour 50% de ménages sont toujours en cours d'obtention.

Bien plus, tous les ménages (0,30%) ayant sollicité les services de transport public attendent depuis une année déjà sans obtenir satisfaction. Un comité de suivi doit donc être crée pour assurer l'aboutissement

de ces plaidoyeries.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

L'évaluation de la qualité du service communal est liée à la lenteur pour l'obtention d'un service communal.

Tableau 3.50 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service					Total
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	
Acte de naissance	55,7	15,4	20,5	15,4	35,9	12,8	100,0
Acte de décès	33,3	80,0	20,0	,0	,0	,0	100,0
Acte de mariage	,0						
Légalisation des documents officiels	20,0	100,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Délivrance des documents d'Urbanisme	83,3	20,0	20,0	20,0	40,0	,0	100,0
Aménagement des voiries	100,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
Gestion des déchets /assainissement	100,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	50,0	50,0	,0	,0	50,0	,0	100,0
Transport public	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Eclairage public	50,0	33,3	,0	33,3	33,3	,0	100,0
Aménagement des aires de jeux	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
Validation des plans de localisation	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Authentification des documents	,0	100,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
Informations	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
Autres	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Tous les ménages ayant sollicités les services d'aménagement des voiries, de gestion des déchets /assainissement et d'aménagement des aires de jeux trouvent long ou très long le temps mis pour l'obtention du service. Parmi ces ménages tous font allusion à l'indisponnibilité du personnel et la disponibilité du matériel de travail respectivement pour la légalisation des documents, l'authentification des documents officiels, pour l'aménagement des aires de jeux. Il est donc impératif de mettre sur pieds un comité de suivi pour assurer la disponibilité de ces services dans la commune de Guéré.

Souvent ses ménages sont confrontés à la mauvaise morralité des agents communaux tels que consigné dans le tableau ci-dessous

Tableau 3.51: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	22,9
Acte de décès	33,3
Acte de mariage	14,3
Légalisation des documents officiels	,0
Aménagement des voiries	50,0
Transport public	,0
Eclairage public	,0
Aménagement des aires de jeux	50,0
Certificat de domicile	100,0
Authentification des documents	16,7
Informations	100,0
Autres	,0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Les ménages de la commune de Guéré déclarent être sujete à la demande d'un pourboire pour l'obtention d'un service qui pour la plupart est gratuit. Tous les ménages déclarent avoir été victimes pour les services d'acquisition d'un certificat de domicile et d'information. Aussi, deux quart des ménages le déplore pour l'aménagement des voiries et des aires de jeux. Un quart le font pour les services d'état civil dans la commune de Guéré. C'est le cas de 14,30% payent un pourboire pour le service de légalisation d'un document officiel. Une commission doit être mise sur pieds pour l'organisation d'un suivi de proximité et aussi la sensibilisation des ménages sur la gratuité des services communaux. Déjà, ces ménages s'engagent à quelques actions pour rendre plus accessible les services communaux.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.52: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbain	,0	,0	,0	,0	,0
Rural	1,0	,6	,6	8,1	8,1
Total	1,0	,6	,6	8,0	8,0

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Selon le tableau 3.41, les ménages de Guéré se sont engagés en fonction des activités de la commune à

rendre plus accessible certains services de la commune. Pour ce faire, 8 % des ménages s'engagent volontiers à impliquer le village dans la programmation et la budgétisation des actions de développement de la commune. 1% de ceux-ci s'engagent pour la communication des actions programmées au cours de l'année dernière. Plusieurs actions doivent être entreprises pour rapprocher les ménages des services qu'offre la commune.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 353: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Strate de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbaine	25,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	100,0	100,0	100,0	,0
Rurale	34,8	49,1	64,8	27,8	10,2	28,7	36,1	50,9	23,1	12,0	3,7
Total	34,7	48,6	64,2	27,5	10,1	28,4	36,7	51,4	23,9	12,8	3,7

Source: Enquête CCAP2, Guéré 2022

Parmi les 34,70% de ménages de la commune de Guéré ayant exprimé leurs insatisfaction, 64,20% donne comme raison principale la *“non information des populations de la gestion communale”*. Les ménages (34,70%) dénoncent la *“lourdeur dans le traitement des demandes des usagers”*(48,60%). plusieurs raisons supplémentaires de non satisfaction sont entre autres: *la mauvaise moralité du personnel, le mauvais accueil* (28,40%), *le manque de professionnalisme* (36,70%), *la méconnaissance des actions menées par la commune* (51,4%), *le manque de confiance envers l'exécutif communal* (23,90%). Des mesures palliatives doivent être prises pour mieux gérer les services communaux. Aussi, des actions sont envisagées pour l'amélioration des services communaux.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.54: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	100,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	,0	75,0	25,0
Rural	72,6	42,6	55,5	35,2	25,8	21,9	38,1	34,2	38,7	,0
Total	72,9	42,4	55,1	35,0	25,8	22,0	37,9	33,8	39,2	,3

Source : Enquête CCAP2, Guéré 2022

Tous les ménages de l'espace urbain de Guéré ont manifesté la volonté de s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale en contribuant à la diffusion des informations communale dans la communauté. Plus de trois quart des ménages s'engagent en participants aux réunion d'information et de sensibilisation de la commune. Un quart des ménages déclarent s'engager à d'autres actions.

- L'alimentations et exploitations des boîtes à suggestion pour 42,40% des ménages dans la commune;
- La Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) declare par 55,10% des ménage de Guéré;
- la Consultation du babillard de la commune par 35% des ménages dans la commune ;
- Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires 25,80% des ménages;
- Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires pour 22% des ménages
- Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires pour 37,90% des ménages
- Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires pour 33,80% des ménages de Guéré;
- Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune pour 39,20% des ménages de la commune.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

A l'issue des enquêtes des perceptions de la qualité des services offerts, les ménages ont proposé à entreprendre des actions de conduite des changements dans la commune de Guéré. Cette dernière propose donc un plan d'actions pour la conduite de ces changements dans les secteurs ciblés sur la base des actions proposées par les ménages. Pour la mise en place de ce plan d'actions, un dispositif de suivi évaluation a été mis en place.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi évaluation consiste à la mise en place des ressources humaines, matérielles et financières pour la bonne conduite de l'activité.

A l'issue de l'analyse des différents manquement liés à l'offre des services dans le domaine de l'hydraulique, de la Santé, de l'Education et des services communaux, un comité de suivi-évaluation est mis en place dans l'optique de veiller à la mise en oeuvre des actions planifiées pour la conduite des changements.

Le comité de suivi chargé de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle citoyen d'action publique a pour missions:

- Sensibiliser les population à un éveil et à une prise de conscience pour une gestion citoyenne des services de proximité offerts;
- Manager les ménages pour la mise en oeuvre des actions planifiées;
- Mesurer le taux de réalisation des actions prévues;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part et d'atteintes des résultats, d'autre part;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...);
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement participatif et intégré de la Commune.

Les membres du Comité de Suivi ont été désignés par décision municipale N° XXXX du XXX. Ceux-ci ont pris fonction lors de l'atelier de restitution du rapport d'étude du SCORECARD.

Il est constitué ainsi qu'il suit et à pour rôle:

1- Le président du Comité de suivi

❖ Rôle

Il anime le Comité et coordonne ses activités. A ce titre, il convoque et préside les réunions du CCSE. Il est assisté dans ses tâches par **le Vice-président**.

2- Le secrétaire générale

❖ Rôle

- Assure le secrétariat du Comité. A ce titre il :
- Prépare pour soumettre à la signature du président les convocations, invitations et toutes les correspondances ;
- Rédige les procès-verbaux et les comptes rendus des réunions et assemblées générales de la communauté ;
- Conserve les archives du comité et veille à l'exécution des engagements

❖ Les membres et Rôle

3.1- Représentant des chefferies traditionnelles

- Il Joue le rôle d'acteur d'interface entre les comités de suivi et la communauté

3.2. Représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement)

- Veille au suivi des actions liées au secteur santé
- Apporte un appui technique dans la mise en œuvre des actions de changement dans la commune

3.3. Représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement)

- Assure le suivi des actions liées au secteur de l'éducation
- Apporte un appui technique dans la mise en œuvre des actions de changement

3.4. Représentant de la société civile

- Interpeller régulièrement l'exécutif communal sur les écarts observés par rapport à l'exécution des actions programmées dans le plan d'actions

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE								
Assurer aux populations un accès durable à l' eau potable	Redynamiser les COGES	Diagnostic d'identification fonctionnelle des COGES	CCC	2022	2023	Rapport/PV du diagnostic	151	151	PROADP commune	=nbre de participants/ population adulte (*100)
		Organisation des reunion de redynamisation	CCC	2022	2023	Rapport/PV de la reunion de rédynmisation	151	151		
		Création des COGES	CCC	2022	2023	PV Nombre de COGES crée	0	47		
	Rehabiliter les points d'eau non fonctionnel	Identification des point d'eau non fonctionnel	CCC	2023	2023	Images/photos Rapports	5	5	PROADP commune PCD	
		Rehabilitation des point d'eau	CCC	2023	2023	Images/photos Rapports	5	5		
	Plaidoyer pour la construction des points d'eau	Identification et resencement des villages non couverts	CCC	2023	2023	Rapports/ nombre de villages identifier			PCD	
		Rédaction et dépôts du plaidoyer	Responsable du secteur Eau	2023	2025	Rapports PV Nombre de plaidoyer déposé	149	164		

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Former les ménages aux techniques de potabilisation de l'eau	Reunion préparatoire et de programmation	Responsable du secteur Eau	2022	2022	Images/photos Rapports	/	Tous les ménages	Service communal d'Hygiène	=nbre de participants/ population adulte (*100)
		Organisation des séances de formation	CCC	2022	2023	Rapports PV Photos/images Nombre de formation organisée	/	Tous les ménages		=nbre de participants/ population adulte (*100)
SANTÉ										
Améliorer l' offre et facilité l' accès à un service de santé de qualité	Redynamiser les COSA existants	Reunion préparatoire et de programmation	Responsable du secteur santé	2022	2023	Rapports PV	2	2	District de Santé	=nbre de participants/ population adulte (*100)
		Reunion de redynamisation	CCC	2022	2023	Rapports PV	2	2		=nbre de participants/ population adulte (*100)
	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant	Reunion préparatoire et de programmation	Responsable du secteur santé	2022	2023	Rapports PV/			District de Santé	=nbre de participants/ population adulte (*100)
		Redaction et dépôt du plaidoyer	Responsable du secteur santé	2022	2023	Rapports PV Nombre de plaidoyer déposé	0	5		

[illegible]

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Redaction et dépôt du plaidoyer	Responsable du secteur éducation	2022	2023	PV	0	5		
	Plaidoyer pour la construction et l'équipement des blocs de salles de classe	Reunion préparatoire et de programmation	CCC	2022	2022	Rapports			IAEP DDESEC	
		Redaction et dépôt du plaidoyer	Responsable du secteur éducation	2022	2023	PV	0	5		
SERVICES COMMUNAUX										
Améliorer les l' offre des services communaux de la commune de Guéré	L'alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Identification d'un volontaire	CCC	2022	2025	PV	00%	100%	Commune	= nbre de participants / population (*100)
	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation	Reunion préparatoire et de programmation	CCC/CCD	2022	2025	Rapports			Commune	= nbre de participants / population (*100)
		Reunion de sensibilisation	CCC/CCD	2022	2025	PV	00%	100%		= nbre de participants / population (*100)
	Participation aux activités communautaires	Reunion préparatoire et de programmation			2022	2025	Rapports			Commune

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Assistance aux réunions		2022	2025	PV	00%	100%		= nbre de participants / population (*100)
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Reunion de programmation et de synthèse des informations		2022	2025	Rapports			Commune	= nbre de participants / population (*100)
		Diffusion des information dans la communauté	CCC/CCD	2022	2025	PV	00%	50%		= nbre de participants / population (*100)

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La décentralisation dont l'implémentation s'intensifie progressivement est le moyen le plus sûr pour le peuple, de participer aux actions gouvernementale du moins sur le plan local. Le Scorecard est l'outils essentiel pour l'accompagnement des Commune à l'implication des citoyens dans l'action publique et le cercle de prise de décision. Les résultats issus de l'analyse des données de l'enquête effectuée auprès des ménages du territoire communal révèlent un faible niveau de satisfaction des citoyens quant aux services publics fondamentaux d'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et aux services communaux de base. Des analyses, sont émises les recommandations suivantes, qui traitent concomitamment de l'amélioration de l'offre et de la qualité des services publics sus-évoqués et du contrôle citoyen de l'action de la Commune en terme de participation à la décision et d'accès à l'information. Ces recommandations s'appliquent à la fois aux pouvoirs publiques au premier rang desquels les autorités municipales et aux citoyens de manière individuelle ou collective.

Pour le service d'accès à l'eau potable il faut :

- Formation des populations aux méthodes de potabilisation de l'eau ;
- Construction des points d'eau supplémentaires;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants;
- Remise en service des points d'eau en panne;
- Redynamisation des comités de gestion des points d'eau. Ceux-ci doivent être capacités pour assurer le suivi citoyen des ouvrages hydrauliques, dès leur construction jusqu'à leur maintenance, en veillant à leur utilisation rationnelle par les bénéficiaires;
- L'État et ses démembrements locaux doivent s'impliquer davantage pour une meilleure réalisation technique des ouvrages hydrauliques ;
- Les membres des communautés doivent veiller à leur maintenance pour en assurer la pérennité.

En ce qui concerne le service de santé :

- Affectation d'un personnel qualifié supplémentaire dans les formations sanitaires;
- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments;
- Création de nouvelles formations sanitaires;
- Amélioration de l'équipement des formations sanitaires;
- Amélioration de l'état des routes;
- Renforcement de la qualité du plateau technique des Formations sanitaires de Guéré.

EDUCATION :

- Veiller à ce que les ménages les plus éloignés aient un accès facile aux établissements scolaires ;

- Construction des salles de classe dans les établissements scolaires ou de formation pour couvrir tous les cycles fonctionnels ;
- Affectation du personnel enseignant en nombre suffisant;
- Mettre à la disposition des apprenants les fournitures scolaires essentielles (manuels) ;
- Mettre en place des mesures d'encadrement des enseignants à travers des incitations diverses accordées à ceux qui sont appelés à enseigner en zone rurale difficile (primes spéciales, logements d'astreinte, équipements annexes dans les établissements scolaires, etc).

SERVICES COMMUNAUX

- Plus de transparence dans la gestion des affaires de la Commune;
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions;
- Plus de communication sur les actions de la Commune;
- Plus de proximité avec les administrés;
- Développement d'une bonne stratégie de communication en faisant une large diffusion du budget communal notamment par voie d'affichage dans les lieux de rassemblement des populations à travers le territoire communal;
- Faire montre de redevabilité en vers les citoyens, en mettant à contribution les Conseillers municipaux à travers l'organisation des réunions de compte-rendu après les sessions du Conseil municipal et pour recueillir les desideratas prioritaires des populations avant la session budgétaire.
- L'exécutif municipal doit engager une lutte acharnée contre la corruption des agents communaux en charge des établissements des actes de naissance et vulgariser les procédures relatives à l'obtention des autres services communaux

.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 2 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	_ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	_ _ _ _ _
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	_
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
B. Puits avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
C. Forages avec pompe à motricité humaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
D. Forage avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
E. Borne-fontaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
F. Source	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
G. Réseau d'adduction d'eau communal	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	_				

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non	_	
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	_	
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	_ _ _	
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3	_	
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non	_	
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	_
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	_
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	_
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	_
		X. Autres (à préciser) _____	_

Section 3 : Services communaux

Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	_	_	_ _
B. Délivrance des documents d'urbanisme	_	_	_ _
C. Aménagement des voiries	_	_	_ _
D. Gestion des déchets / Assainissement	_	_	_ _
E. Légalisation des documents	_	_	_ _
F. Authentification des documents	_	_	_ _
G. Hygiène et salubrité	_		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	_		
I. Aménagement des aires de jeux	_		
J. Eclairage public	_		
K. Transport public	_		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	_		
X. Autres (à préciser) _____	_		

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)					
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non				
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ?				

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

	1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		_
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	_
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	_
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	_
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	_
		X. Autres (à préciser) _____	_

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	_
S1Q02	Département _____	_
S1Q03	Lot de Communes _____	_
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	_
S1Q06	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	 _
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
B. Privé laïc	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
C. Privé confessionnel	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			_ _ _ _
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			_
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			_ _ _ _
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les			_

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
8	enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	_ _ _ _
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	_ _ _
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	_ _ _
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	_ N _ _ _ _

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	_ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	_ _ _ _ _ _
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	_
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	_
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q14	Résultat de la collecte _____	_
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	_ _ _ _	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	_ _ _ _	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _
C. Hôpital de district	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	_ _ _ _	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _
D. Hôpital régional	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	_ _ _ _	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	_ _ _ _	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _
X. Autres (à préciser) _____	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	_ _ _ _	☐	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _ 	☐ - _ _ _ _
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					☐				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					☐ ☐ ☐ ☐				

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APE E) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternelle	□□□□□	□	□□□□□	□	□□□□□	□□□□□
Primaire	□□□□□	□	□□□□□	□	□□□□□	□□□□□
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternelle	A. Public	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
	B. Privé laïc	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
	C. Privé confessionnel	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
	D. Ecole de parents	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
Primaire	A. Public	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
	B. Privé laïc	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
	C. Privé confessionnel	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
	D. Ecole de parents	□	□□□□□	□□□□□	□□□□□	
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					□□□□
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois					□□□□□□

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires		
	niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	☐
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION	
S1Q01	Région _____
S1Q02	Département _____
S1Q03	Commune _____
S1Q04	Lot de communes _____
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale
S1Q07	Nom de la localité _____
S1Q08	Numéro de structure _____
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____
S1Q10	Nom du chef de ménage _____
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin
S1Q12	Nom de l'enquête _____
S1Q13	Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage (voir codes) _____
S1Q14	Sexe de l'enquête : _____ 1=Masculin 2=Féminin
S1Q15	Age de l'enquête (en année révolue) _____
S1Q16	Téléphone de l'enquête _____
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____
S1Q20	Nom du superviseur communal _____
S1Q21	Résultat de la collecte _____
	01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent
	02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse
	03=Refus 96=Autres (à préciser)
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section II. EAU POTABLE	
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?
	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique 1=oui 2=non 8=NSP

Section II, EAU POTABLE			
		F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01 a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 → S2Q18		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		☐ ☐ ☐
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q08		☐
S2Q07 a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 → S2Q08		☐
S2Q07 b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	☐
		B=Etat	☐
		C=Une élite	☐
		D=Le comité de gestion du point d'eau	☐
		E=Chef de village/quartier	☐
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	☐
		H = Ne sait pas	☐
X=Autres partenaires : _____	☐		
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE

	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		☐
S2Q17 a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune)	☐
		B. Etat (sectoriels)	☐
		C. Une élite	☐
		D. Le comité de gestion du point d'eau	☐
		E. Chef de village/quartier	☐
		F. Autorités administratives	☐
		G. CAMWATER/SNEC/CDE	☐
		X. Autres partenaires : _____	☐
S2Q17 b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		☐
S2Q17 c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait → Si 1 ou 2 S2Q20.		☐
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses	A. Points d'eau supplémentaires	☐
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	☐
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	☐ ☐
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	☐
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	☐

Section II. EAU POTABLE

	possibles). Autre action ?	B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	☐
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	☐
		B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	☐
		B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	☐
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	☐
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	☐
		X. Autres à préciser	☐

Section III. SANTE

1=Oui 2=Non 8=NSP			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée	☐
		B. Centre Médical d'Arrondissement	☐
		C. Hôpital de district	☐
		D. Hôpital régional	☐
		E. Hôpital de référence	☐
		F. Formation de santé privé	☐
S3Q01 a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer	X. Autres (à préciser)	☐
S3Q01 b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01 c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ?		☐

Section III. SANTE			
	1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		
S3Q02 a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		
S3Q02 b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02 c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	
		A. ciseaux	
		B. Seringues	
		C. Alcool	
		D. Coton	
		E. Bétadine	
		F. Thermomètre	
		G. tensiomètre	
		H. Balance	
		I. Gants	
		X. Autres à préciser :	
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	
		B. Pédiatrie	
		C. Laboratoire	
		D. Petite Chirurgie	
		E. Hospitalisation	
		X. Autres à Préciser : _____	
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		

Section III. SANTE

S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		☐
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires	☐
		B. Mauvaise qualité des services offerts	☐
		C. Absentéisme du personnel	☐
		D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	☐
		E. Monnayage des soins	☐
		F. Insuffisance de médicaments	☐
		G. Mauvaise qualité des équipements	☐
		H. Insuffisance des équipements	☐
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé	☐
		X. Autres (à préciser) : _____	☐
		A. Formations sanitaires supplémentaires	☐
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	☐
		A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	☐
S3Q15		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	☐
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	☐

Section III. SANTE

		B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	☐
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		La redynamisation du COSA/COGE	☐
		L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	☐
		L'accueil et la prise en charge des patients	☐
		La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	☐
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	☐
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	☐
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		Subvention de la COSA	☐
D2. Le Développement de partenariats publics-privés	☐		
D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	☐		
X. Autres à préciser	☐		

Section IV. EDUCATION

S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans					
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐	☐
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	☐	☐	☐	☐
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles	Eloignement	☐	☐	☐
		Coût	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION						
	vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Qualité de l'éducation	☐	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		☐	☐	☐	☐
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		☐	☐	☐	☐
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire		Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km					
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures					
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					☐
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐	☐
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du	☐	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION					
	cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non				
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	☐	☐	☐	
	B. Durée	☐	☐	☐	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	☐	☐	☐	
	D. Non reddition des comptes	☐	☐	☐	
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)	Inscription ----- ----(en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- ---(en FCFA)	APEE ----- ----(en FCFA)	APEE ----- ---(en FCFA)
		Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles ----- -	Total des frais exigibles ----- ----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ?	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION

	1=Oui 2=Non				
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réparations ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	☐	☐	☐	☐
	B. Le Maire (Commune)	☐	☐	☐	☐
	C. Une organisation du village	☐	☐	☐	☐
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP	☐	☐	☐	☐
	E. Les Elites	☐	☐	☐	☐
	X. Autres partenaires (à préciser)	☐	☐	☐	☐
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles)				
	Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	☐	☐	☐	☐
	B. Insuffisance de salles de classe	☐	☐	☐	☐
	C. Insuffisance d'équipements	☐	☐	☐	☐
	D. Insuffisance des écoles	☐	☐	☐	☐
	E. Manquements liés au Personnel	☐	☐	☐	☐
	E1. Assiduité,	☐	☐	☐	☐
	E2. Ponctualité	☐	☐	☐	☐
	E3. Qualité des enseignements	☐	☐	☐	☐
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
	G. Mauvais résultats	☐	☐	☐	☐
H. Coûts élevés de la scolarité	☐	☐	☐	☐	
X. Autres à préciser	☐	☐	☐	☐	

Section IV. EDUCATION

S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐	
X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	

S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indécents	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquiescement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Services communaux ↓	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 = minutes, 2 = heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est-ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _ ☐ _	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Transport public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Eclairage public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Authentification des documents	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	☐	☐	☐	☐	☐		
Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						☐
S5Q13	Donnez les raisons de	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers					☐

Section V. SERVICES COMMUNALES

[illegible]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO
DANAY

COMMUNE DE GUERE



REPUBLIC OF
CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

GUERE COUNCIL

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT CRÉATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SUIVI EN CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D' ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUERE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUERE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et autres entités publiques ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2009/019/du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;

Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°77/203 du 29 juin 1977 déterminants les communes et leur ressort territorial, ensemble ses modificatifs subséquentes ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun

Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret 2021/600 du 15 Octobre 2021 portant nomination des Préfets, dont Monsieur **FOMBELE MATHIAS TAYEM**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Danay ;

Vu l'Arrêté n°229/CAB/PM du 07 Octobre 2009 portant réorganisation du cadre institutionnel de l'exécution du Programme National du Développement Participatif ;

Vu l'Arrêté N°000367 /A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses adjoints ;

Vu le budget de l'exercice 2022 ;

Vu les nécessités de service.

Article 1^{er} : Est créé à compter de la date de signature du présent arrêté, un comité de suivi et de contrôle citoyen des actions publiques dans la commune de Guéré

Article 2 : le comité ci-après désigné le comité est chargé du suivi et de la mise en œuvre des Plans d'Actions dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Guéré.

Il est composé ainsi qu'il suit :

➤ **Le président : Le Maire de la commune de Guéré/ son représentant**

➤ **Le rapporteur : Le Secrétaire Général de la Commune de Guéré**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la Sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

Article 3 : Missions

Le comité de suivi chargé de la mise en œuvre du mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique a pour missions de :

- Mesurer le taux de réalisation des actions prévues ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures et les initiatives de développement de la commune.

Article 4 : Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire ;

Article 5 : Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Article 6 : Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Article 7 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS :

- PRÉFET /MAYO-DANAY
- MAIRE
- DD/MINDDEVEL/MD
- PNDP/YDE
- MEMBRES
- CHRONO/ARCHIVES. /-

Le Maire,

Guéré le _____

Le préfet,